

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 11 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, Président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. JAUNET (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Yohann CASSIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
3. Convention entre le SDIS et la Communauté Urbaine Creusot Montceau relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires.....	6
4. Création d'un poste Tremplin à la D.R.H	6
5. Direction de l'Ecomusée - service conservation - suppressions et créations d'emplois	6
6. Direction des ressources humaines - service stratégie, compétences, QVCT - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	6
7. Mise à jour du tableau des effectifs - suppression et création d'un emploi.....	6
II – QUESTIONS FINANCIERES	8
1. Compte de gestion 2023 - Vote (pour tous les budgets)	8
2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2023	8
3. Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2023	8
4. Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2023.....	8
5. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2023	8
6. Budget annexe transports- Vote du compte administratif 2023	8
7. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2023.....	8
8. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciale s- Vote du compte administratif 2023 ..	8
9. Affectation des résultats 2023 (pour tous les budgets).....	14
10. Mise à jour des AP/CP.....	14
11. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire.....	15
12. Budget annexe eau potable - Vote du budget supplémentaire	15
13. Budget annexe assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire	15
14. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire.....	15
15. Budget annexe transports - Vote du budget supplémentaire.....	15
16. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire	15
17. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget supplémentaire ..	15
18. Création d'un budget annexe lotissements.....	18
19. Budget annexe lotissements - Assujettissement à la TVA.....	18
20. Budget annexe lotissements - Vote du budget primitif	18
21. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'avance remboursable AOM	19
22. Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la Convention financière 2024	20
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20
1. TORCY - ZA CORIOLIS - Vente de terrain d'environ 35 000 m ² pour implantation économique.....	20
2. Montceau-les-Mines - Torcy - Acquisition des bâtiments à usage de bureaux objets de crédits baux immobiliers avec Fortis Lease.....	23
3. Avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise entre VAISON SPORT et la CUCM - ajout de BATIFRANC (crédit-bailleur)	23
4. CREATION DENTAIRE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	24
5. Convention cadre 2024 Université de Bourgogne.....	25
6. Attribution de subvention à des Projets Étudiants	25
7. Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	26

8. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2024 et autorisation de signature	27
9. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau	28
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	29
1. SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant 2	29
2. Projet de réalisation d'un Cinéma - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montceau-les-Mines	29
3. Modification de la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL)	30
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	30
1. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché 22022PRP	30
2. Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables avec le projet de territoire	31
3. Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°4 au marché 2300301PRP ..	32
4. Territoire communautaire - Choix du mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement	32
VII - PROXIMITE	37
1. Montceau-les-Mines - Dénomination d'un espace public - Convention de gestion de services - Autorisation de signature	37
2. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux	38
3. Travaux d'entretien des voiries et aménagement de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord - Lot 2 Secteur Sud - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en appel d'offres ouvert	38

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Enio SALCE est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Bien, mes chers collègues, l'ouverture de ce conseil communautaire est l'occasion d'aborder deux sujets avec vous dans mon propos liminaire. Le premier sujet qui concerne le développement économique du territoire. Le 2ème sujet, les capacités d'intervention de notre collectivité.

Concernant le développement économique, nous aurons à examiner tout à l'heure une délibération de vente d'un terrain sur la zone Coriolis pour une nouvelle implantation d'activités. En effet, comme nous avons pu l'annoncer publiquement lors d'une conférence de presse avec les dirigeants de l'entreprise, il s'agit de la création d'une unité de production par le groupe MCGP, un groupe familial français de joaillerie qui travaille pour toute la place Vendôme, dont le siège est à Paris, et qui dispose en plus de Paris de 2 sites de production, l'un à Besançon et l'autre à proximité de Moulins dans l'Allier. Ainsi leur implantation sur notre territoire vise à créer un 3^{ème} site en province avec à la clé 350 emplois. Les recrutements ont débuté pour former les collaborateurs et permettre la montée en charge de la production dans le futur site de Coriolis. Cette nouvelle implantation est aussi le signe de notre volonté de diversification des filières industrielles et là précisément celle de la joaillerie et du luxe. Le trait commun avec le tissu industriel existant qui a retenu l'attention notamment de la présidente du groupe et de son directeur, c'est l'excellence industrielle. En effet qu'il s'agisse de joaillerie, de bougies TGV, de pneus pour les véhicules blindés, de moteurs d'avions, d'aciers spéciaux uniques au monde, de viroles pour le cœur des réacteurs nucléaires et j'en passe, notre territoire dispose un savoir-faire exceptionnel qui s'inscrit dans l'industrie de pointe et d'excellence. En la matière, puisque j'évoque le nucléaire, je tiens à partager également avec vous ma rencontre du 29 mars avec deux grands patrons industriels français, celui de Framatome, Bernard Fontana, et le PDG d'EDF, Luc Rémont. J'étais accompagné de mes directions qui suivent ces sujets avec moi et ce temps de travail, que je qualifierais de stratégique, a été l'occasion d'échanger sur les enjeux énergétiques du pays et sur l'importance de la souveraineté industrielle française qui nous concerne ici au premier chef. Ces 2 grands dirigeants industriels français sont parfaitement conscients de ce que nous pouvons apporter ici en la matière et encore une fois de la force de notre excellence industrielle. Les investissements qu'ils imaginent pour ce futur proche ne se réfléchissent pas en années, mais en décennies. C'est là aussi qu'est tout l'intérêt. Nous sommes sur du long terme, du durable et du solide. Vous le voyez, je poursuis ainsi inlassablement le travail pour l'identification et la valorisation de notre territoire qui, nous en sommes tous convaincus dans cette assemblée, est celui de tous les possibles. Sur ce sujet de la valorisation de notre territoire et de ses capacités en matière économique, la Biennale de l'économie et de l'innovation a également été l'occasion de porter cela de belle manière. Vous avez été un certain nombre d'ailleurs à y participer et vos témoignages sur ce que vous avez pu vivre au moment de la Biennale sont extrêmement positifs et je vous remercie d'abord d'avoir été présents, et je pense que les personnes qui ont pu être présentes ont vécu un moment fort sur ce qui est en train de se produire ici sur la Communauté Urbaine de la parole même des industriels qui étaient présents, ils étaient nombreux, mais aussi d'experts en économie qui étaient présents et qui reconnaissent qu'il se passe vraiment quelque chose d'assez exceptionnel ici. Nous pouvons tous d'ailleurs en être fiers collectivement. Les rencontres et les échanges de chacune des séquences ont été denses et les partenariats noués avec notamment la Gazette des communes, mais aussi l'Usine nouvelle, mais aussi B Smart – des médias qui ont pignon sur rue dans tous les milieux économiques – ont permis et permettront dans les prochains jours et les prochaines semaines de poursuivre le développement de la notoriété et du rayonnement de la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine doit accompagner la dynamique économique à l'œuvre et les enjeux qui vont avec. Pour cela, il s'agit de disposer de capacités d'intervention, c'est le second sujet que je souhaite aborder avec vous. En effet, notre Assemblée va examiner dans quelques instants les comptes administratifs pour l'année 2023 et vous le verrez la santé financière de la Communauté se porte plutôt bien, alors que le niveau de réalisation des investissements atteint 75 % avec plus de vingt-six millions d'euros sur le budget principal. Notre taux d'épargne brute et de plus de 19 % et notre capacité de désendettement reste inférieure à 5 ans. Ces éléments clés, et je laisserai bien entendu le premier vice-président détailler les comptes administratifs, ne sont pas neutres. Après la crise sanitaire au cours de laquelle nous avons aidé massivement les entreprises, après la guerre en Ukraine et ses conséquences inflationnistes majeures, et alors que le contexte géopolitique est d'une instabilité inédite, cette santé financière est essentielle car elle permet de se projeter dans les années futures. Nous disposons donc de la possibilité de poursuivre le déploiement de notre projet de mandat 2020-2026 et nous projetons également l'accompagnement de la dynamique économique dans toutes ses dimensions et besoins – j'en parle régulièrement vous le savez – les

défis en matière de logement, en matière de mobilité, en matière d'accueil des nouveaux habitants, en matière de cadre de vie notamment. Nous savons préserver nos moyens d'agir si essentiels à notre développement. Tout cela est toujours un équilibre subtil, soumis aux aléas macro-économiques, mais aussi au risque que le gouvernement semble vouloir faire peser sur nos collectivités – je le dis – puisqu'il annonce par la voix de son ministre de l'économie sa volonté de rendre nos collectivités pourtant correctement gérées – je rappelle les collectivités ne font pas de déficit – et bien solidaire de ses choix de gestion déficitaires pour le pays. Des associations d'élus ont été d'ailleurs reçues à Bercy cette semaine et ont fait part d'arguments à l'appui de leur hostilité absolue à cette orientation si elle devait se traduire en décision – espérons que non et qu'il pourra entendre raison.

Voilà, mes chers collègues, les quelques sujets que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous invite bien entendu à présent à examiner les points inscrits à l'ordre du jour de notre conseil communautaire. Peut-être avant - j'avais prévu de dire un mot à la fin, mais, comme la maire de Montceau va nous quitter, je ne sais pas à quel moment elle pourra revenir - je préfère le dire maintenant - pour saluer la ville de Montceau et toute son équipe, puisque nous avons eu la bonne nouvelle, Montceau va accueillir l'équipe de France de natation artistique - c'est comme ça qu'on dit ? Pardon c'est le Canada excusez-moi, c'est déjà fait, l'équipe du Canada donc une bonne nouvelle et quand je parle de belles images du territoire dans le domaine économique, c'est aussi ça la belle image du territoire, c'est aussi accueillir des équipes ici de niveau international pour les jeux olympiques en tant que base arrière. On croise les doigts avec Montceau, bien entendu, pour que l'équipe de Chine puisse également être accueillie à Montceau, vraiment de tout cœur et je tiens à saluer bien entendu la ville de Montceau parce que ça montre aussi la qualité des équipements. S'il n'y avait pas eu la qualité des équipements, bien entendu les équipes ne seraient pas venues ici. Voilà je tenais à le saluer et à le dire parce que c'est important là aussi pour notre image, collectivement.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024

M. le Président. - Voilà, mes chers collègues et nous allons commencer dès à présent l'examen de nos délibérations en commençant, comme nous le faisons d'habitude, par l'adoption du procès-verbal du conseil de communauté. Est-ce qu'il appelle des remarques avant adoption ? Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 15 février 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président. - Nous devons prendre acte également des décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ces décisions ? Je n'en vois pas, donc je considère que nous en prenons acte à l'unanimité, merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

3. Convention entre le SDIS et la Communauté Urbaine Creusot Montceau relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

M. le Président.- Nous avons ensuite une convention entre le SDIS et la Communauté Urbaine. Je n'ai pas de retour pour une intervention, donc je vais demander à Jean-Paul LUARD de sortir de la salle - très rapidement puisque je vais mettre aux voix – c'est une blague Jean-Paul – il n'y a même pas d'exception pour les personnes qui ont des atèles, ils sont obligés de sortir de la salle quand même. Voilà, je mets aux voix. Est -ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie. Notre collègue Jean-Paul LUARD reviendra dans la salle quand il pourra.

Convention entre le SDIS et la Communauté Urbaine Creusot Montceau relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le conseil décide :

- *d'adopter la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS71 et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Paul LUARD, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Création d'un poste Tremplin à la D.R.H

M. le Président.- Prenons la question suivante, qui est la création d'un poste de tremplin à la direction des ressources humaines. Je vais le dire très rapidement, vous avez sans doute lu la délibération. La politique RH de la Communauté vise notamment à permettre à chaque collaborateur de développer ses compétences et de se maintenir dans la vie active dans les meilleures conditions possibles. C'est la volonté du plus grand nombre et que parfois ça devient un peu compliqué sur le poste qu'ils exercent et donc donner la possibilité de pouvoir exercer une autre fonction au sein de la collectivité, c'est aussi donner des solutions, d'où la création de ce qu'on appelle un emploi tremplin qui permettra de se positionner ; qu'un agent puisse se positionner à un moment sur une ou plusieurs missions temporaires - c'est bien des missions temporaires en interne dans le cadre de ce dispositif de maintien à l'emploi qui est défini d'ailleurs dans le cadre de la nouvelle organisation de la fonction RH de la collectivité. C'est temporaire parce qu'il n'est pas amené systématiquement à continuer et à poursuivre, c'est simplement lui donner une formation, une opportunité et ensuite, pourquoi pas, de rester dans le service ou alors d'intégrer un autre service. Voilà, la création de cet emploi tremplin. Est ce qu'il y a des questions ? Non, pas de prise de parole. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Je vous remercie.

Création d'un poste Tremplin à la D.R.H

Le conseil décide :

- *De créer un « poste tremplin » au sein de la Direction des Ressources Humaines afin de mettre en œuvre le processus de maintien dans l'emploi.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Direction de l'Ecomusée - service conservation - suppressions et créations d'emplois

6. Direction des ressources humaines - service stratégie, compétences, QVCT - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

7. Mise à jour du tableau des effectifs - suppression et création d'un emploi

M. le Président.- Nous avons ensuite la Direction de l'Ecomusée et du service conservation, la suppression et la création d'emplois ; nous avons la direction des ressources humaines compétences QVCT, la création d'un emploi

dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et la mise à jour du tableau des effectifs. Ce sont des questions de régularisation, s'il n'y a pas d'objection de votre part je mets aux voix les 3 délibérations, puisqu'elles sont sans présentation, sauf si quelqu'un dit que le vote sera différent sur l'une sur l'autre, mais je ne crois pas. Je mets aux voix. Apparemment non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Direction de l'Ecomusée - service conservation - suppressions et créations d'emplois

Le conseil décide :

- De créer au sein du service des publics de la Direction de l'Ecomusée un emploi permanent à temps complet de chargé(e) des collections sur la base d'un contrat de projet d'une durée de trois ans relevant de la filière culturelle calibré du grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe (catégorie B) au grade d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie A) ;
- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) de service conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A) ou de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- De supprimer un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de recherche et de conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- De supprimer un emploi permanent à temps non complet (50 %) d'assistant(e) administratif et culturel relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (Catégorie C) et le cadre d'emplois des assistants territoriaux du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) de service conservation relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A) ;
- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de ressources documentaires relevant de la filière culturelle calibré sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ;
- De créer un emploi permanent à temps non complet (50 %) d'assistant(e) de ressources documentaires relevant de la filière culturelle calibré sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie B) ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des ressources humaines - service stratégie, compétences, QVCT - création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil décide :

- De créer un emploi non permanent à temps complet au sein du service stratégie, compétences, QVCT de la Direction des ressources humaines relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C) jusqu'au grade de rédacteur (catégorie B) pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs - suppression et création d'un emploi

Le conseil décide :

- Suite à réussite à concours :
 - o de supprimer l'emploi permanent suivant :
 - technicien principal de 1ère classe : 1.
- de créer l'emploi permanent suivant :

○ *ingénieur territorial : 1.*
Observations : Adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Compte de gestion 2023 - Vote (pour tous les budgets)

M. le Président.- Nous allons attaquer maintenant la longue série des questions financières, avec tout d'abord le compte de gestion. Daniel MEUNIER et puis après toute la série des comptes administratifs mais je devrais sortir de la salle.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, merci Monsieur le Président. Donc, avant toute chose, je vous demanderais de l'indulgence et je vous présente toutes mes excuses pour une voix un petit peu éraillée ou venant d'outre-tombe, avec des accents un petit peu discordants, qui vont être ponctués de bémols et de dièses. Espérons que l'organe tiendra son rôle jusqu'au bout. Concernant le compte de gestion 2023, vous avez dans la note pour le budget principal après reprise des résultats. Pour le fonctionnement 16 710 012,73 euros. En investissements : moins 7 711 316,62 euros. Pour le budget eau : en fonctionnement, 3 174 022 et en investissement moins 1 438 513,27 euros. Pour l'assainissement collectif : pour le fonctionnement, 467 130,23 euros et en investissements 1 157 413,12 euros. En assainissement non collectif : en fonctionnement, 382 916,78 euros et en investissements 30 137 euros. Pour le budget transports : en fonctionnement 3 476 667,32 euros et en investissement 1 262 768,93 euros. Pour le budget zones économiques : 224 691,77 euros en fonctionnement et moins 1 228 659,50 euros en investissement. Pour le budget zones Coriolis : en fonctionnement, zéro puisqu'il s'agit effectivement d'un budget affecté à des terrains et en investissement moins 1 121 074,18 euros. Donc vous savez que le compte de gestion, c'est la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, donc c'est un document qui nous est toujours transmis avant le compte administratif et nous avons à l'adopter conformément à la loi.

M. le Président.- Merci. Avant adoption des prises de parole ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté à l'unanimité pour le compte de gestion.

Compte de gestion 2023 - Vote (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- D'adopter le compte de gestion 2023.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote du compte administratif 2023

3. Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2023

4. Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2023

5. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2023

6. Budget annexe transports- Vote du compte administratif 2023

7. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2023

8. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciale s- Vote du compte administratif 2023

M. le Président.- Voilà, je vais laisser la parole au premier vice-président pour la présentation de tous les comptes administratifs et puis vous viendrez me dire quand tout cela sera terminé, merci.

David MARTI cède la présidence à Daniel MEUNIER pour la présentation du compte administratif et quitte la salle.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci Monsieur le Président. Donc ces comptes administratifs, vous le savez que c'est la présentation des résultats comptables de l'exercice, il est simplement soumis par l'ordonnateur à notre approbation et nous sommes obligés de l'arrêter par vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Alors je ne vais pas détailler, je vais reprendre les éléments les plus probants et vous pouvez effectivement suivre sur le powerpoint qui est à votre disposition sur vos tablettes. Moi, je remercie d'ores et déjà le service finances pour tout le travail qui a été fait autour de ce powerpoint et qui nous permet d'avoir, d'une manière synthétique, les principaux éléments.

Voilà donc, je vous renvoie à la diapositive 1 - si vous le voulez bien - où là vous avez le budget principal, le compte administratif et en section de fonctionnement avec des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 64 967 477 euros. Donc c'est quand même une consommation qui a été faite à hauteur de 93 % du budget total voté et c'est une augmentation 3.08 % par rapport au compte administratif que nous avons voté en 2022. Dans les dépenses de fonctionnement, vous avez les charges à caractère général pour 27 718 280,91 euros qui représentent plus de 42 % des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de 4 % par rapport au compte administratif de 2022. Dans ces charges à caractère général, vous y retrouvez la politique des déchets et pour près 9.3 millions d'euros avec une dotation de 2023 - et ça je pense qu'il est important de le souligner - qui a été consommée à hauteur de 98 % et on enregistre à ce poste une diminution de 4 % par rapport au compte administratif 2022. La politique transport scolaire et signalisations pour un budget de 4.3 millions d'euros. La logistique et moyens généraux pour plus de 5.7 millions d'euros. Donc c'est une augmentation là par contre de 48 % et plus de 40 % de ces 48 % sont liés effectivement à la dépense pour l'électricité qui s'élève pour 2023 à près de 605 000 euros et par ailleurs 1 145 000 euros qui ont été dépensés pour la fourniture de carburant avec une augmentation là aussi de 2 % par rapport à l'exercice 2022. Vous voyez en quoi l'augmentation de tous les fluides et tous les consommables a quand même fatalement plombé notre budget. Les dépenses de voirie pour plus de 3.4 millions d'euros avec une hausse de 5 % par rapport au CA 2022, une augmentation de 19 %. Défenses incendie - eaux pluviales pour plus de 1.5 millions d'euros. Là c'est une hausse de 2 %. L'économie et l'enseignement supérieur pour 177 000 euros. Là on a effectivement principalement la prise en charge des cotisations, la réalisation d'études sur l'attractivité du territoire et puis on avait aussi l'élaboration du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche de l'innovation et de la vie étudiante. La politique patrimoniale pour 151 000 euros. En diminution de 5 % par rapport à 2022. 514 000 euros qui ont été consacrés à l'habitat et l'urbanisme. Là on retrouve principalement la gestion des aires d'accueil. Les systèmes d'information pour 574 000 euros ça c'est une diminution de 11 % entre 2022 et 2023. Cette diminution que nous enregistrons elle est liée principalement à l'usage de la fibre optique qui permet que nous ayons effectivement une meilleure maîtrise de nos coûts ainsi qu'une diminution notable aussi - et ça je tiens à le souligner - des contrats de maintenance en particulier sur les photocopieurs et tout le matériel étant donné que nous avons préféré effectivement l'achat de matériel. Les dépenses liées aux assurances impôts affaires foncières pour 614 000 euros. Toujours dans ce chapitre, nous avons les charges de personnel pour 20 193 609,78 euros. Ça représente 31 % des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de 7 % par rapport à 2022. Alors pourquoi cette augmentation ? Vous le savez toutes et tous, c'est lié effectivement à toute la réglementation, l'augmentation du SMIC, les différents taux de cotisation que nous avons eue enfin qui a été engendré, le glissement vieillissement technicité et puis aussi la revalorisation du point d'indice de 1,5 % que nous avons appliqué depuis le premier juillet 2023 sans compter aussi la revalorisation de nos agents de catégorie B. Et à noter quand même, et ça c'est beaucoup plus frais, la prime de pouvoir d'achat que nous avons versée pour nos agents en décembre 2023. Des atténuations de produits pour 7 860 672,89 euros. Là c'est essentiellement le versement des attributions de compensations que nous versons et les dotations de solidarité aux communes. Les autres charges de gestion courante : 6 980 124,11 euros - diminution de 3 % par rapport à 2022 et là dans ce chapitre je signale à nouveau que le budget Ecomusée avait été clôturé si vous vous souvenez et les dépenses seront directement pris en charge désormais par le budget principal. Les charges financières pour 1 752 025 euros, c'est une hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges exceptionnelles pour 362 764,33 euros et là ça correspond au remboursement et des d'annulations de titres. Voilà pour ces charges et dépenses de fonctionnement.

Maintenant les recettes de fonctionnement pour 2023, et bien elles s'élèvent à 80 284 219 euros. Là je suis passé à la diapositive 2 et elles sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2022, avec une diminution de 0,35 %. Qu'est-ce que l'on trouve dans ces recettes de fonctionnement ? Tout naturellement les impôts et taxes pour 49 410 695 millions d'euros zéro. Ça représente quand même 61,5 % de nos recettes réelles de fonctionnement pour la collectivité avec une augmentation de 2 % par rapport à 2022. La hausse la plus importante correspond à la

compensation de la CVAE. C'est une augmentation de 14,58 % par rapport à l'exercice précédent. La part de TVA en compensation de la suppression de la CVAE sur 2023 a été de 6 609 203 euros. Toujours de manière un peu synthétique, on a le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui présente également une évolution de 6,5 %, soit une augmentation de 625 000 euros en raison notamment de l'augmentation due au taux d'actualisation. Enfin la collectivité a perçu 575 000 euros de rôles supplémentaires principalement de CFE. Les dotations subventions participation en augmentation de 2 % avec un montant de 24 141 519,66 euros. Donc augmentation de 2 % par rapport à 2022 avec une dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée en 2023 à 14.4 millions d'euros et quand même là une légère diminution de 0,72 % par rapport à 2022. Que vous signalez d'autres ? L'intégration de participations et subventions et là on a eu l'indemnisation du Paprec, vous vous souvenez effectivement suite à l'incendie du SMET pour 150 000 euros. Et puis nous avons aussi de la part du département ce qui nous revenait dans le cadre du contrat de coopération RSA pour 55 000 euros. Les autres produits de gestion courante pour 2 139 733,40 euros. Donc là qu'est-ce que on a dans ce chapitre, on intègre effectivement principalement les soutiens que nous avons reçus au titre de la politique déchets pour 1.6 millions d'euros. Une légère hausse de 1 % - j'en profite pour saluer l'arrivée de Jean-François JAUNET dans notre conseil. Des produits exceptionnels pour 2 480 327 euros. Là on a des remboursements d'assurance pour différents sinistres dans ces produits exceptionnels. Et puis les cessions de terrains pour près 1.3 millions d'euros et là on a effectivement tout le transfert de ces terrains vers le budget annexe zones commerciales pour 918 000 euros. Voilà donc tenant compte de la dotation d'amortissement, des subventions, les recettes de fonctionnement pour l'exercice s'élèvent à 80 296 328,61 euros. Un mot maintenant dans la diapositive 3, sur la chaîne de l'épargne. Une épargne brute qui se maintient parce qu'elle s'élève quand même à près de 17.5 millions d'euros. Certes elle a engrangé une baisse de 12,6 % par rapport à 2022 en raison notamment de l'effet ciseaux que nous avons constaté sur l'exercice étant donné que nous avons une augmentation des charges plus importantes que les recettes mais je tiens à souligner quand même que le niveau reste très satisfaisant compte tenu du contexte général. Le taux d'épargne brute s'élève pour 2023 à dix-neuf virgule un %. Comme l'a signalé tout à l'heure le Président dans son propos liminaire, on maintient quand même un niveau très favorable au regard des ratios communément admis en analyse financière et l'épargne nette dégagée s'élève à neuf millions d'euros. Notre capacité de désendettement s'élève au 31 décembre 2023 à 4,9 années. Certes on était à 4,4 années en 2022, mais on est bien en deçà du seuil critique des 12 années qui fixent un petit peu - je dirais - la marge rouge en termes d'endettement.

Dépenses d'investissements, alors vous les avez sur les diapositives 4 et 5. Alors ces dépenses d'investissement elles s'élèvent à 39 500 780 euros. Là nous avons dans le cadre de l'axe de la transition écologique au cœur de la vie quotidienne, une réalisation de près de 10.3 millions d'euros, c'est quand même conséquent, avec à l'intérieur à 4.4 millions d'euros qui ont été consacrés à l'habitat et aux aménagements urbains. Tout cela pour renforcer effectivement la qualité de vie du territoire et puis surtout son attractivité. On est obligés effectivement de constater une évolution très favorable. Nous avons consacré 1.9 millions d'euros aux mobilités et à l'intérieur de ces 1.9 millions d'euros nous avons quand même 1.5 millions d'euros de participations que nous continuons de faire pour le financement de la RCEA. S'agissant de la gestion de la ressource en eau maintenant, et des systèmes d'assainissement, plus de 1.9 millions d'euros qui ont été mobilisés et vous voyez que là aussi c'est un domaine dans lequel nous avons fortement investi. Et pour la gestion des déchets, il en est de même avec un peu plus de 2 millions d'euros qui ont été mobilisés en 2023. Là je repense à tous les dossiers que vous connaissez tout aussi bien que moi qui ont été le quai de transfert à l'usine de Torcy, mais aussi la modification des points d'apport volontaire et puis tout le renouvellement du matériel en particulier au niveau des bacs et des bennes et puis l'aménagement aussi des accès dans les différentes déchèteries. Dans le cadre de l'axe Cohésion sociale territoriale, nous avons consacré plus de sept virgule un millions d'euros, alors là en faveur du patrimoine on a effectivement la Villa Perrusson et les réserves de l'Ecomusée notamment. 2.5 millions d'euros qui ont été également dépensés dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique et 4 millions d'euros qui ont été consacrés pour mettre en œuvre la gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie et ce n'est pas à Yohann CASSIER que je vais apprendre effectivement la richesse de tout ce programme entamé. Dans le cadre de l'axe de développement économique Enseignement supérieur Formation et puis tous les atouts historiques tournés vers la diversification, nous avons consacré plus 5.4 millions d'euros en investissement avec 563 000 euros sur l'attractivité économique du territoire, 97 000 euros qui ont été mobilisés pour l'entrepreneuriat et le développement de l'économie de proximité - là aussi de très beaux sujets - et 4.7 millions d'euros qui ont été réalisés pour continuer l'aménagement du technopôle Hub and Go au Creusot avec le solde qui sera prévu pour l'année 2024. Enfin notons quand même une enveloppe de 41 000 euros dédiés aux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche qui ont été consacrés à l'investissement en matériel ou des travaux d'aménagement. Dans le cadre de l'axe Territoires connectés, nous avons consacré plus de 959 000 euros. Voilà donc je ne m'étendrai pas sur ce domaine et on va passer à la diapositive suivante si je ne vais pas trop vite avec les recettes d'investissement qui elles s'élèvent à 23 254 431 euros. Alors les

subventions qui ont été encaissées pour 5 737 706 euros. Je ne vais pas vous redonner toutes les subventions et toutes les destinations de ces subventions, que ce soit le boulevard du 8 mai, l'aménagement des quartiers Jaurès, la Villa Perrusson, le technopôle hub&go, ou le projet Euro vélo, vous les connaissez toutes, on ne va pas en faire l'inventaire à la Prévert ce soir. Par contre, 7 millions d'emprunts ont été réalisés dont 4 millions d'emprunts que nous avons réalisés auprès de l'agence France locale et 3 millions auprès de la Banque des territoires qui nous ont permis de compléter le financement de nos investissements réalisés sur 2023. Voilà je continue toujours sur cette même diapositive, vous avez donc les résultats de l'exercice 2023. Donc au vu des éléments qui précèdent, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 8 600 719,95 euros. La section d'investissement avec un excédent de 325 731,94 euros, soit un excédent global pour 2023 de 8 926 451,89 euros. Voilà pour le budget principal.

Nous continuons avec les comptes administratifs 2023 mais cette fois-ci avec le budget eau potable avec des dépenses de fonctionnement pour 14 389 322,73 euros hors taxes. Donc des dépenses de fonctionnement qui comprennent en grande partie les dépenses qui ont été liées au contrat de régie intéressée. Des recettes de fonctionnement dans ce budget pour 15 304 993,96 euros hors taxes. Ce sont des recettes qui proviennent principalement des produits issus de la facturation aux abonnés et puis de la vente d'eau des redevances des agences de l'eau et des frais d'accessoires. Voilà pour ce budget compte administratif pardon que je ne me perde pas au niveau de l'eau. Nous restons sur cette diapositive avec quand même une évolution des indicateurs de gestion. Des dépenses d'investissement pour 8 278 030,51 euros. Là, c'est une réalisation qui s'élève - et ça ce sont des chiffres à retenir - à près de 75 % du budget voté - et des recettes d'investissement pour 9 954 347,86 euros hors taxes. Donc des résultats d'exercice 2023, une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur, une section de fonctionnement de 1 369 730,45 euros de déficit d'investissement soit un excédent global de 1 804 291,55 euros.

En diapositive 8, vous avez le compte administratif 2023 pour le budget assainissement collectif avec là - je ferai plus courts - des dépenses de fonctionnement pour 9 570 952,31 euros. Donc là ce sont les dépenses qui sont liées encore une fois au contrat de régie intéressée et puis les autres charges à caractère générale qui sont liées au remboursement des charges du régisseur qui s'élèvent à 4 932 138 euros. Voilà des recettes de fonctionnement pour 8 724 618,81 euros hors taxe. Que vous dire d'autre ?

On va peut-être passer à la diapositive 8 où là vous avez les résultats, le compte administratif pardon pour le budget assainissement non collectif. Nous l'avons fait ? Je crois que je suis en train de me perdre. Voilà non maintenant pardon.

Diapositive 9, le budget transports. Compte administratif - Dépenses de fonctionnement pour 4 590 924,86 euros. Donc là - c'est là aussi un élément à prendre en compte - 94 % de réalisés par rapport à la dotation totale votée en 2023 - ça représente une hausse de 3 % par rapport au CA 2022. Vous trouverez les recettes de fonctionnement pour 5 347 493,60 euros. Les recettes vous en doutez bien c'est le versement mobilité principalement avec une augmentation de 3,78 %, ça traduit quand même qu'on le veuille ou non un certain dynamisme de l'activité économique du territoire puisque tous les employeurs vous savez sont renouvelables au financement à partir du moment où ils emploient 11 salariés et plus. Et puis les autres recettes qui sont issues de la régie de transports et qui s'élèvent à 411 106 euros. Des dépenses d'investissement pour 44 763 euros hors taxes. Donc là alors ces dépenses réelles d'investissement on n'y reviendra d'ailleurs dans un moment elles correspondent à la première échéance de remboursement de l'avance - vous savez cette avance que nous avait accordé le gouvernement pour les autorités organisatrices de la mobilité - suite à la crise sanitaire. Les recettes d'investissement pour 274 054,04 euros hors taxes et des recettes qui vont nous permettre de financer prochainement l'acquisition de nouveaux bus. Des résultats de l'exercice 2023 avec une section de fonctionnement de 1 262 768,93 euros d'excédents et pour la section d'investissement un excédent global de clôture de 4 739 436,25 euros.

Le budget compte administratif du budget zone Coriolis, des dépenses de fonctionnement pour 1 121 074,18 euros hors taxes. Des dépenses d'investissement - vous vous en doutez du même ordre puisqu'effectivement ce sont des opérations d'ordre budgétaire pour constater la valeur du stock de terrains en 2023. Et des recettes d'investissement pour 940 980 euros hors taxe. Donc des résultats pour l'exercice 2023 qui sont ramenés à 1 121 074,18 euros pour la section d'investissement et avec une section de fonctionnement qui reste bien entendu équilibrée.

Le compte administratif pour le budget ZAEC : des dépenses de fonctionnement pour 1 170 748,29 euros hors taxe. Des recettes de fonctionnement pour 1 395 439,50 euros. Là ça comprend avant tout des cessions de terrains. Des dépenses d'investissement pour 1 028 659,60 euros. Là, encore une fois, ça intègre des opérations d'ordre budgétaire réalisées pour constater la valeur du stock de terrains en 2023 et fatalement il n'existe aucune recette d'investissement sur cet exercice.

Vous avez dans la diapositive 10, cette dernière diapositive reprend la répartition du montant de l'investissement tous budgets confondus pour 2023 et donc avec des montants qui s'entendent hors dette sur un montant total de trente-cinq millions d'euros.

Voilà, chers collègues, présentés d'une manière la plus synthétique possible et la plus rapide possible les comptes administratifs - budget principal et budgets annexes. Et nous allons pouvoir avant de passer au vote, faire appel s'il y a des remarques, sachant que nous devons tout simplement le voter pour acceptation comme chaque année. Merci de votre patiente écoute. Avant de faire rentrer M. le Président, nous pouvons passer au vote ? Je vous propose... Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, simplement pour revenir rapidement sur 2 éléments dont vous avez parlé tout à l'heure lors de votre présentation sur le compte administratif sur le budget principal. D'abord effectivement on n'est pas surpris par ce que vous avez - y compris lors de la présentation des budgets primitifs - indiqué M. MEUNIER, que la situation financière de l'EPCI était dégradée sur cette année. On constate ici puisqu'il y a *grosso modo* une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement qui est évidemment supérieure aux recettes réelles, mais qui est en plus supérieure en pourcentage à l'évolution des dotations, mais aussi des impôts et des taxes - dont je rappelle que vous avez pratiqué l'augmentation pour les impôts en début de mandat et pour les taxes cela s'appliquera encore - ça s'est déjà appliquée en début de mandat - ça s'appliquera en 2024. Et donc je vous invite à être particulièrement attentifs au rapport entre l'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement et de ces recettes pour lesquelles je crains à la lecture de ces chiffres mais comme lors de la présentation du budget principal que vous n'usiez encore pour y répondre de la recette de la taxe et de la recette de l'augmentation fiscale qui est largement utilisée dans cette enceinte. Et puis le 2ème élément et donc ça se traduit notamment par une dégradation de l'ordre de plus de 12 % de l'épargne. Et puis le 2ème élément - c'est à mon avis ce qui me semble le plus intéressant dans un compte administratif, c'est le taux de réalisation de l'investissement. Alors effectivement ici on est à 68 %. En gros, on a 2/3 des investissements, enfin des crédits d'investissement votés. Alors c'est vraiment en augmentation significative par rapport à l'année précédente et là on ne peut que s'en féliciter. Mais il y a quand même encore un écart extrêmement important entre le budget, entre la promesse politique que vous présentez qui est généralement celle qui est reprise et retenue par les citoyens en début d'année et puis les taux de réalisation - enfin là c'est le taux, un taux plus important que la dernière - mais les taux de réalisation de ces investissements qui sont bien en-deçà de ce qui est voté. Et donc j'espère que pour l'année 2024 nous aurons un taux de réalisation de l'investissement qui atteigne enfin des niveaux en cohérence avec ce que vous proposez en début d'année. Ça me semble important et à l'heure où on parle, où on a parlé d'ailleurs éventuellement de diminution de l'investissement des collectivités locales, où l'Etat présentait il y a 2-3 jours - j'ai eu l'impression un peu en l'air - d'éventuelles contributions à l'effort des EPCI. Je pense qu'il est extrêmement important de montrer que les budgets votés seront des budgets qui sont cohérents, qui sont réalistes et qui donc permettent d'atteindre des niveaux d'investissements, des taux de réalisation pardon des investissements importants. Voilà ce sont les 2 points sur lesquels je voulais intervenir pour ce vote qui est un vote classique qui ne va pas bouleverser le fonctionnement de cette assemblée. Je vous remercie.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci M. LANDRE. Et bien moi, je me félicite tout particulièrement effectivement que vous ayez relevé le fait qu'au niveau de l'investissement, nous ayons quand même réussi un fort pourcentage dans les différents domaines que nous avons à financer. Et personnellement, je me redis effectivement que les différents comptes administratifs que je viens de vous présenter en regard de la conjoncture nationale et les différentes collectivités traversent actuellement sont des comptes administratifs avec cette teneur si positive. Bien, d'autres remarques, d'autres prises de parole ?

M. Jean-François JAUNET. - Moi je vais plutôt saluer le travail qui a été effectué par Daniel sur cette présentation et sur le bilan de l'année précédente. Parce que, finalement, je n'ai pas la même vision que M. LANDRE. Finalement l'inflation était de 4,9 % et les dépenses réelles de fonctionnement elles ont augmenté de 3 %. Donc en fait la collectivité a plutôt bien travaillé. Alors, les recettes ont aussi augmenté de façon plus faible, mais elles ont aussi augmenté. Par contre l'inflation elle ne s'applique automatiquement sur les recettes alors que sur les dépenses c'est à peu près systématique. Donc je crois qu'on a effectivement des raisons de penser que le travail effectué a été plutôt bien fait. Sur le taux de réalisation par rapport aux investissements - alors vous n'êtes pas en responsabilité, mais je pense que dans cette salle on est nombreux à avoir cette responsabilité sur des investissements dans nos communes respectives - on n'atteint jamais des taux proche de 100 % parce qu'en fait on a bien évidemment entre les appels d'offres, entre la disponibilité des entreprises, etc.. ce n'est pas rare qu'effectivement on soit obligés de décaler et qu'on ait des restes à réaliser parce que finalement les opérations ne sont pas si simples à monter et si rapides. Donc je pense que voilà ce qui a été fait cette année, en matière de taux réalisation est plutôt satisfaisant et va sans doute encore s'améliorer, comme l'a souligné Daniel, mais je crois qu'on n'a pas à rougir du travail qui est fait et des résultats du compte administratif de cette année.

M. Daniel MEUNIER.- Oui bien merci Jean-François. D'autres prises de parole ? Non. Alors je vais vous proposer de passer au vote. On va déjà passer au vote. Des élus qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Bien je vous remercie. Nous allons pouvoir effectivement rappeler M. le Président.

Budget Principal - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget principal.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe eau potable - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget eau.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe assainissement collectif - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget assainissement.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget SPANC.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe transports - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget transports.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget ZA Coriolis.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du compte administratif 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2023 du budget Zones d'activités économiques et commerciales.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

David MARTI reprend la présidence de la séance

9. Affectation des résultats 2023 (pour tous les budgets)

M. le Président. - Alors nous allons continuer le conseil avec cette fois l'affectation des résultats 2023 pour tous les budgets. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci Monsieur le Président. Bon, écoutez, tout s'enchaîne, vous vous en doutez bien. Donc au vu des résultats que je viens de vous présenter et bien il s'agit désormais pour nous toutes et tous de les affecter de la manière suivante : pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement étant de 16 710 012, 73 est maintenu au compte 002 avec un résultat de fonctionnement reporté pour 8 998 696,11 euros et un solde affecté au compte 1068 de 7 711 316,62 euros. Voilà pour le budget principal.

Pour le budget transports, l'excédent de fonctionnement est de 3 476 667,32 euros, maintenu au compte 002, avec un résultat de fonctionnement reporté. Pour le budget assainissement collectif un excédent de fonctionnement de 467 130,23 euros. Résultats de fonctionnement reportés. Pour le budget assainissement non collectif, un excédent de fonctionnement de 382 916,78 euros. Résultats de fonctionnement reportés. Pour le budget eau potable, excédent de fonctionnement de 3 174 000,22 euros maintenu au compte 011, avec un excédent de fonctionnement reporté pour 1 735 448,73 euros et un solde affecté au compte 1068 de 1 438 573,27 euros. Et enfin pour le budget Zones d'activités économiques et commerciales, un excédent de fonctionnement de 224 691,77 euros, maintenu au compte 002. Voilà Monsieur le Président pour cette affectation de résultats.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Je n'en vois pas donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Monsieur LANDRE vous n'avez pas levé la main. Oui merci.

Affectation des résultats 2023 (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- *Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :*
 - *Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 16 710 012,73 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 8 998 696,11 € et le solde affecté au compte 1068 est de 7 711 316,62 €.*
 - *Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 3 476 667,32 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.*
 - *Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 467 130,23 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.*
 - *Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 382 916,78 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.*
 - *Pour le Budget eau potable, l'excédent de fonctionnement de 3 174 022 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 1 735 448,73 € et le solde affecté au compte 1068 est de 1 438 573,27 €.*
 - *Pour le Budget Zones d'Activités Economiques et Commerciales, l'excédent de fonctionnement de 224 691,77 € est maintenu au compte 002.*
- *Pour l'ensemble des budgets, les résultats d'investissement cumulés sont repris au compte 001, tels que présentés dans la délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Mise à jour des AP/CP

M. le Président. - Ensuite, mise à jour des AP/CP. Toujours Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, alors concernant, chers collègues, cette mise à jour des AP/CP, je le redis effectivement à chaque conseil, encore une fois je remercie les services pour ce tableau dans lequel sont mentionnés en rouge les quelques adaptations qui sont faites régulièrement. Ça nous permet de suivre le processus quasiment au jour le jour et c'est intéressant que vous ayez cette visibilité à chacun des conseils. Donc au vu des réalisations encore une fois du compte administratif 2023 que je viens de vous présenter, ça nous amène à augmenter des crédits de paiement pour l'année 2024, alors pour certaines autorisations de programme qui concernent avant tout le fonds de concours de chemins ruraux, le Technopôle, la requalification du secteur Foch/Verdun, l'aménagement de l'îlot Jaurès au Creusot, nous avons les aménagements du boulevard du 8 mai à Torcy, du point d'appui à Saint-Vallier et de l'Euro

vélo mais également le quai de transfert de la recyclerie, de la Villa Perrusson pour tenir compte notamment du décalage. Et ce décalage comme l'a souligné tout à l'heure Jean-François, c'est un décalage soit effectivement sur des travaux programmés en 2023 et réalisé sur 2024 avec un décalage dans les paiements ou du retard pris avec les entreprises. Voilà. Donc on est obligés d'intégrer tout cela. Par ailleurs, pour les mêmes raisons, on vous propose dans les AP/CP de prolonger l'échéancier d'une année de l'AP qui est relative à l'aménagement du point d'appui à Saint Vallier. On vous propose un ajustement du montant d'autorisations de programme qui est le programme d'aide à la pierre pour intégrer le montant des études stratégiques en matière d'habitat que nous avons prévu initialement dans le cadre du vote du budget primitif en fonctionnement. Là aussi il s'agit là d'un décalage temporel. Pour le budget assainissement collectif, des modifications avec prolongation des échéanciers qui concernent la rénovation des usines de dépollution et puis tous les travaux que nous allons initier sur les réseaux d'eaux usées. Et enfin pour le budget eau potable, on vous demande d'accepter de prolonger l'échéancier d'une année, des autorisations de programme barrages captages et protection des ressources pour tenir compte de l'évolution des opérations. Et là aussi, c'est un gros schéma, c'est un gros dossier. Et là on est obligés d'étaler un petit peu plus cela dans le temps. Encore une fois, toutes les modifications que je viens de vous spécifier sont notées en rouge dans les tableaux afférents. Et vous avez si vous désirez plus de renseignement toutes les fiches qui correspondent à chacune des AP/CP précitées. Voilà de manière synthétique, Monsieur le président, les modifications sur ces AP/CP.

M. le Président. - Merci. Des questions, des prises de paroles ? Non, donc je mets aux voix. Il s'agit de voter l'ajustement des échéances de crédits, voter l'actualisation du montant de l'enveloppe consacrée aux programmes d'aide à la pierre et puis de voter la prolongation de l'échéancier des opérations. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;*
- *De voter l'actualisation du montant de l'enveloppe consacrée au programme Aide à la Pierre ;*
- *De voter la prolongation de l'échéancier des opérations aménagement du Point d'appui de Saint Vallier, Recyclerie, Barrages – Captages et Protection des ressources.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

11. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

12. Budget annexe eau potable - Vote du budget supplémentaire

13. Budget annexe assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire

14. Budget annexe assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire

15. Budget annexe transports - Vote du budget supplémentaire

16. Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

17. Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget supplémentaire

M. le Président. - Nous passons ensuite au vote des budgets supplémentaires. Alors, à la fois le budget principal et puis les budgets annexes. Donc si Daniel est d'accord, il va présenter les uns à la suite des autres les budgets supplémentaires et puis ensuite bien entendu chacun pourra prendre la parole s'il le souhaite et je mettrai aux voix ensuite. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, écoutez on continue dans le déroulé financier. Tout d'abord, le budget supplémentaire pour le budget principal. Donc découle encore une fois, et j'insiste là-dessus, de cet aménagement des AP/CP et puis bien entendu de l'affectation des résultats 2023 tels qu'ils découlent du compte administratif, la

création de ce budget supplémentaire au budget principal. La répartition qui nous est proposée se fait comme suit : on vous propose en fonctionnement, nous prévoyons l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 8 998 696,68 euros pour d'abord des crédits pour des contrats de prestation des frais de maintenance et des frais d'études notamment et puis le versement d'une subvention pour la Fabrique du patrimoine qui serait une régularisation d'une délibération adoptée en 2023. Toujours dans ce budget supplémentaire, budget principal, nous aurions une dotation d'admission en non-valeur, des crédits pour des annulations de titres sur des exercices antérieurs et l'ajustement de la dotation d'amortissement. Alors cet ajustement se faisant bien entendu au vu de la réalisation des investissements 2023, et dont la contrepartie va se trouver, vous vous en doutez bien, en recettes d'investissement, et un virement, pardon, à la section d'investissement. Alors c'est là qu'il est intéressant de prendre note et acte de ce virement en section d'investissement. On aurait la capitalisation pour 7 711 316,62 euros de l'excédent de fonctionnement qui va nous permettre de couvrir d'une part le déficit constaté de la section d'investissement et le reste à financer des restes à réaliser de l'exercice 2023. Nous intégrons aussi des compléments ainsi que des ajustements de crédit dans le cadre notamment de la mise à jour des AP/CP que je viens préalablement de vous détailler compte-tenu de la réelle réalisation de ces AP/CP et des opérations concernées sur l'exercice 2023. Alors ça comporte avant tout dans le détail les travaux d'aménagement de l'îlot Jaurès, le boulevard du 8 mai, l'Euro vélo, l'avenue Foch/Verdun, la Recyclerie, le fonds de concours chemins ruraux, la Villa Perrusson, le Technopôle. Et nous aurions à l'intérieur de ce budget supplémentaire, budget principal, à l'intérieur de ses 8 998 696 euros, des régularisations comptables compte tenu encore une fois de la nature des opérations que nous aurons à réaliser. On aurait dans ce budget, une dotation pour les travaux de déboisement dans la plaine de Riaux sur le Creusot, des crédits pour une étude stratégique en matière d'habitat, une dotation pour le versement d'avances sur marché mais également la restauration de biens et l'ajustement de produits de cession et là cet ajustement de produit cession intervient dans le cadre du transfert des nouveaux terrains aux budgets ZAEC et puis des écritures d'ordre équilibré en dépenses et en recettes pour la régularisation comptable et puis un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt. Voilà donc pour ce budget supplémentaire, budget principal.

Pour le budget eau potable, c'est exactement la même démarche que pour le budget que je viens de vous présenter. En fonctionnement, là pour le budget eau potable, on aurait une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1 735 448,73 euros, des crédits en dépenses imprévues, on aurait l'ajustement de dotation pour la gestion de la régie intéressée des cotisations, une dotation équilibrée en dépenses et en recettes pour une régularisation du Fonds de solidarité pour le logement 2023/2024, une régularisation d'emprunt, une dotation aussi pour une régularisation de subventions d'accordées dans le cadre du périmètre de protection du lac de la Sorme - gros sujet aussi Jean-Marc que nous avons à traiter - et puis également une dotation équilibrée en dépenses et recettes pour les aides accordées par l'Agence de l'eau dans le même périmètre du lac de la Sorme, un ajustement dotation aux amortissements et des subventions dont la contrepartie se trouve en dépenses d'investissement et puis un virement à la section investissement. En investissement, pour ce budget supplémentaire, budget eau potable, on aura une capitalisation pour 1 438 573,27 euros permettant de couvrir le déficit constaté de la section d'investissement et le reste à financer des reports, une diminution de la dotation relative au recours à l'emprunt, des crédits importants aussi en perspective des futurs investissements à intervenir dans le cadre de l'avenant pour la fin de contrat de la régie intéressée - et là Jean-Marc pourra vous donner les détails si vous le souhaitez - et une dotation pour le versement des avances dans le cadre des marchés, le cas échéant. Autre point aussi des régularisations comptables sur les restes à réaliser en 2023. Des écritures d'ordre équilibré aussi en dépenses et en recettes.

Pour le budget supplémentaire, assainissement collectif. En fonctionnement, on prévoit une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 467 130,33 euros avec des crédits en dépenses imprévues, des ajustements de la dotation pour la gestion de la régie intéressée et un virement à la section d'investissement. Dans cette section d'investissement, on intègre le déficit constaté de l'exercice antérieur bien entendu, des crédits aux dépenses imprévues dans le cadre de l'avenant pour la fin du contrat de régie intéressée et puis une dotation pour le versement d'avances dans le cadre des marchés.

Pour le vote budget supplémentaire, assainissement non collectif. En fonctionnement, on prévoit un maintien d'excédents de fonctionnement pour 382 916,78 euros à la section et en investissement on intègre l'excédent qui est reporté à la section pour 30 137 euros.

Pour le budget supplémentaire, budget transports. En fonctionnement, on prévoit la reprise de l'excédent antérieur de fonctionnement - pour rappel il était de 3 476 667,32 euros, une dotation pour le contrat de sous-traitance et un virement à la section d'investissement du solde. En investissement, on intègre 1 262 768,93 euros et là nous aurons des crédits pour le remboursement de l'avance dans le cadre du versement mobilité dont j'ai parlé tout à l'heure et puis une grosse dotation dans la perspective du renouvellement de la flotte de bus - je rappelle que ce renouvellement de la flotte de bus c'est quelque chose qui est conforme aux engagements que nous avons pris dans le cadre de notre de notre plan de mandat dans le cadre du verdissement de notre flotte.

Pour le vote du budget supplémentaire annexe, Coriolis. En investissement, on intègre le déficit sur l'exercice antérieur 1 121 074,18 euros et un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt.

Et enfin pour le budget supplémentaire, Zones économiques et commerciales, un report d'excédent de fonctionnement pour 224 961,77 euros avec des crédits complémentaires qui vont nous permettre de payer des frais de notaires et de géomètres et puis encore une fois tous ces transferts de terrain au budget principal, des écritures d'ordre qui viendront effectivement dans ce budgets un virement à la section d'investissement et dans cette section d'investissement, un déficit constaté de la section d'investissement pour 1 028 659,50 euros. Voilà pour ces différents budgets supplémentaires, budget supplémentaire budget principal et budgets supplémentaires budgets annexes, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant je soumette au vote. Non je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Une voix contre là-bas à gauche. Pour ? Je vous remercie unanimité moins une voix.

Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe eau potable - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement non collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe transports - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe ZA Coriolis, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

18. Création d'un budget annexe lotissements

19. Budget annexe lotissements - Assujettissement à la TVA

20. Budget annexe lotissements - Vote du budget primitif

M. le Président.- Ensuite, nous avons 3 sujets qui concernent le budget annexe Lotissements avec la création d'un budget annexe Lotissements, avec un assujettissement à la TVA et puis il y a un vote de budget primitif toujours concernant les lotissements. Là pareil, je vais demander au premier vice-président de présenter les 3 délibérations, et je mettrai aux voix ensuite.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, comme vient de vous le stipuler effectivement le Président, ce sont 3 sujets pardon qui s'enchaînent et qui se complètent pour, dans un premier temps, la création de ce budget annexe Lotissements. Pour nous, il s'agit d'une création d'un nouveau budget, mais simplement - enfin simplement je ne devrais pas dire simplement parce que c'est très important - pour répondre à la légalité de l'inscription budgétaire M57 dans le cadre des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre. Alors cela s'explique parce que c'est effectivement le cas des aménagements de lotissements dans les communes de notre territoire et pour cela, il faut que nous ayons un budget spécifique pour la comptabilité de stocks -comptabilité de stocks qui sera afférente à ces opérations. Donc c'est un budget qui va nous permettre de ne pas mettre en difficulté le budget principal au travers de ce type d'opération et puis, surtout, et là j'insiste, d'avoir une meilleure lisibilité quant aux pertes ou aux gains financiers, puisqu'il on peut avoir effectivement perte ou gain lié à ces mêmes opérations. Donc, c'est un budget qui va nous permettre de retracer l'intégralité des dépenses et recettes pour concerner dans un premier temps spécifiquement certains lotissements. Alors je vous les liste quand même. Il s'agira du lotissement de la rue des écoles à Saint-Bérain-sous-Sanvignes où là il y a 4 lots. Nous avons le lotissement de Perrecy-les-Forges avec une dizaine de lots, 10 très exactement. Le lotissement de Mary avec 8 lots. Donc bien entendu ce sera un budget qui sera évolutif en fonction d'aménagement de parcelles identifiées au moment où je parle ou bien identifiées plus tard dans un avenir plus ou moins proche. Voilà pour la création de ce budget annexe Lotissements. Ce qu'il faut retenir c'est que c'est un budget qu'il convient de créer pour que nous soyons en pleine légalité.

M. le Président.- Oui les 3...

M. Daniel MEUNIER.- Excusez-moi de cette interruption, cela m'a permis de reprendre mon souffle. Simplement maintenant pour le 2^{ème} point, on reste effectivement sur ce sujet, avec l'assujettissement TVA. Donc c'est une note, si vous avez bien lu, qui vient préciser que les ventes de terrains à bâtir qui vont être réalisées par les différentes collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement, puisqu'il s'agit effectivement de création de lotissements, ça constitue avant tout des activités économiques soumises de plein droit à la TVA et dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité spécifique qui sera dédiée à ces opérations. Donc il vous est donc proposé ce soir suite à la création de ce budget annexe Lotissements d'assujettir ce budget à la TVA.

Et maintenant, nous allons passer au dernier point toujours concernant ce budget avec le vote - ce n'est pas le tout de créer un budget - il faut maintenant l'abonder. Alors nous sommes dans le cadre, là simplement, de gestion de stocks, il s'agit avant tout d'opérations d'ordre budgétaire. L'ensemble des coûts liés aux aménagements va s'intégrer uniquement en section de fonctionnement. Pour 2024, les dépenses de fonctionnement vont représenter un montant total de 107 955 euros. Ce montant va correspondre au transfert des terrains concernés du budget principal à ce fameux budget annexe d'après l'évaluation qui a été réalisée. Alors cette évaluation comment elle a été réalisée ? Et bien elle a été simplement réalisée à partir des actes d'acquisition d'origine. Donc les recettes de

fonctionnement qui vont financer ces dépenses vont correspondre, elles, à la valeur initiale du stock de terrains, c'est à dire au prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble des charges. Soit, donc un budget équilibré de 107 955 euros à ce jour. Les dépenses d'investissements seront financées par un emprunt d'équilibre de 107 955 euros. Nous vous demandons ce soir, en toute logique, d'adopter ce budget primitif 2024 du budget annexe Lotissements pour un montant de 215 910 euros.

M. le Président. - Donc, voilà, cette fois c'est terminé pour les lotissements. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote sur ce budget Lotissements ? Non, alors je mets aux voix. Est ce qu'il y aurait des votes différents en fonction des 3 délibérations ? Non, donc je mets les 3. Est -ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Un contre, merci.

Création d'un budget annexe lotissements

Le conseil décide :

- *De créer, à la date de la présente délibération, un budget annexe, comptabilité M 57, appliquant la comptabilité de stocks pour l'aménagement des parcelles liées à des lotissements sur le territoire de la CUCM,*
- *De prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ces lotissements seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,*
- *De préciser que ce budget sera voté par chapitre,*
- *D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe lotissements - Assujettissement à la TVA

Le conseil décide :

- *D'assujettir à la T.V.A. les opérations retracées au sein du budget annexe lotissements,*
- *D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe lotissements - Vote du budget primitif

Le conseil décide :

- *D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe de lotissements pour un montant de 215 910 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

21. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'avance remboursable AOM

M. le Président. - Ensuite une autorisation de signature de l'avenant de la convention d'avance remboursable à AOM. Daniel MEUNIER toujours.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, chers collègues, là on change de registre. Vous savez, je vous l'ai rapidement évoqué tout à l'heure, nous avons bénéficié, il y a quelque temps en tant qu'AOM – AOM, autorité organisatrice de la mobilité – pendant la crise sanitaire qui lui est encore bien proche de nous, du versement d'une avance remboursable d'un montant de 447 630 euros. C'est un montant qui n'avait pas été décidé au hasard. Il avait été imaginé, il avait été réfléchi et fixé en fonction de la baisse du montant de ressources au titre du versement mobilité et des recettes tarifaires. Là, je vous passe effectivement tous les détails techniques de la manière dont le calcul a été fait parce que ce sont des calculs assez complexes. Enfin, tout ça pour vous dire que nous devons procéder au remboursement, la problématique elle est là. Donc, ce remboursement de la somme de 447 630 euros sera effectué avant le premier septembre de chaque année selon l'échéancier qui vous ai indiqué dans la note. Voilà, et c'est un remboursement qui doit être apuré au premier janvier 2031. Alors ce n'est une bonne nouvelle, parce qu'effectivement on pensait - pour un montant total de 447 630 euros – voilà, alors, au départ, quand cette aide nous avait été attribuée en tant qu'AOM, on ne nous parlait pas de remboursement. Malheureusement, voilà maintenant le remboursement est arrivé.

M. le Président. - Voilà, merci. Je me souviens même qu'on s'était plaint que ce n'était pas beaucoup. Et bien finalement ce n'est pas mal que ça ne soit pas beaucoup, puisqu'on doit les rembourser. Donc, on va rembourser. Il valait mieux que l'on n'ait pas plus. Mais bon, on peut rembourser sans difficulté. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'avance remboursable AOM

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative à l'avance remboursable versée à la Communauté Urbaine en date du 14 janvier 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

22. Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la Convention financière 2024

M. le Président. - Nous avons ensuite une délibération qui concerne le COS, le comité des œuvres sociales avec un avenant à la convention financière que nous avons avec le COS dans la mesure où le COS cherche à innover, à présenter une offre un petit peu différente aux agents, à se renouveler également. Le COS a souhaité mettre un véhicule à disposition, un véhicule utilitaire pour les agents qui en ont besoin quand ils font des travaux, des déménagements, des déplacements d'objets un peu volumineux par exemple. Et bien de leur prêter un véhicule et donc ils ont sollicité la Communauté Urbaine pour que nous puissions éventuellement mettre à leur disposition un véhicule utilitaire que le COS pourrait utiliser, au travers d'une convention, bien entendu, et en valorisant ce prêt que la Communauté ferait au COS, et dans la convention il est stipulé notamment que la valorisation, ce serait une valorisation de 2000 euros en nature pour l'année 2024. Voilà, ce qu'il est stipulé dans cet avenant. Il y a des élus qui doivent sortir mais je n'ai pas la liste - Sébastien GANE, Jean-Marc FRIZOT, Christelle ROUX-AMRANE - Très bien, merci de m'alerter. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Non, on est tous d'accord. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la Convention financière 2024

Le conseil décide :

- *D'approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2024, précisant les modalités d'attribution d'une subvention en nature au Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2024,*
- *D'approuver la mise à disposition d'un véhicule au COS sous forme de subvention en nature valorisée à hauteur de 2000 € pour l'année 2024,*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention financière 2024 dont le projet est joint en annexe.*

Observations : Etant précise que M. Sébastien GANE, M. Jean-Marc FRIZOT, Mme Christelle ROUX-AMRANE, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. TORCY - ZA CORIOLIS - Vente de terrain d'environ 35 000 m² pour implantation économique

M. le Président. - On va passer au développement économique, on va faire rentrer nos collègues qui n'auront pas beaucoup de temps pour se reposer. Daniel MEUNIER va souffler un petit peu, pas beaucoup, mais un peu. On va commencer avec ce que j'ai évoqué en propos liminaires, donc ce sera assez court. Notre collègue Frédérique LEMOINE va quand même se faire un plaisir de présenter cette délibération, puisque Daniel MEUNIER dépense l'argent, il faut bien que quelqu'un en fasse rentrer, et donc Frédérique LEMOINE a ce rôle, de faire rentrer de l'argent de temps en temps ; ce qui n'est pas désagréable de manière à ce qu'ensuite le VP au budget et aux finances dépense. Frédérique LEMOINE

Mme Frédérique LEMOINE.- Je vais essayer d'être à la hauteur. Donc, mes chers collègues, je ne vous apprendrai rien en vous disant que le développement économique est un axe fort de notre politique et qui s'illustre de différentes façons. La semaine dernière – Monsieur le Président l'a évoqué dans ses propos liminaires tout à l'heure – un événement majeur mettait en lumière cette thématique qui est le développement économique, je veux parler de la Biennale de l'économie et de d'innovation. Deux journées qui ont réuni différents secteurs et ont mis notre territoire à l'honneur. J'avoue que je suis encore sous le charme et je pense que c'est le cas pour tous ceux qui ont notamment insisté à l'intervention des 2 conférenciers experts dans les domaines de l'économie et de la finance. Les 2 experts, qui sont Stéphane MALLARD et Philippe DESSERTINE. Alors quoi de mieux pour illustrer ces propos et la mise à l'honneur de notre territoire sur le plan économique que la délibération qui va suivre. En effet, dans ce projet, il s'agit de vendre une parcelle de terrain sur la zone Coriolis de Torcy, plus précisément sur le lieu-dit La Sapinette, une parcelle de terrain de 35 000 m² environ. Alors l'acquéreur, comme ça vous a été dit, c'est le groupe français MCGP, spécialisé dans la joaillerie traditionnelle et néanmoins prestigieuse. L'excellence artisanale, les innovations technologiques et l'audace créative qualifie cette entreprise qui travaille pour les maisons joaillières les plus prestigieuses. Alors, la construction envisagée accueillerait des ateliers de production bien entendu, des locaux techniques mais aussi sociaux et un parking équipé de bornes électriques pour environ 350 véhicules. L'implantation de cette entreprise - comme ça vous l'a été dit également - générerait 250 emplois dès 2026 et 350 en en 2027. Les métiers concernés sont divers, allant de la joaillerie à l'usinage en passant par le polissage, la maintenance, la logistique, et cætera ; ce qui induit également des emplois nombreux dans la sous-traitance. Le prix que nous avons proposé, et qui a été accepté, c'est 42 euros le mètre carré, soit un montant total de 1 470 000 euros TTC. Alors vous avez en annexe comme toujours l'avis des domaines, ainsi que le plan qui vous permet de situer l'emplacement précis du projet sur la zone Coriolis. Ce qui vous est demandé ce soir, c'est d'accepter de vendre à la filiale du groupe MCGP ALCE joaillerie une parcelle de terrain de 35 000 m² sur la zone Coriolis au prix de 42 euros le m², soit 1 470 000 euros TTC, et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer les actes chez le notaire, en l'occurrence maître MENTRE à Montceau en collaboration avec le notaire parisien d'ALCE Joaillerie, et d'inscrire les recettes sur les budgets annexes Coriolis.

M. le Président.- Voilà, merci pour cette mise en contexte et cette présentation. Bien. Est ce qu'il y a des prises de parole ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, excusez-moi, j'étais absent au début de cette séance, je reviens d'une séance beaucoup moins sereine au conseil régional où les propos... j'espère qu'on ne les aura jamais dans cette salle, mais ce n'est pas le sujet. Je tiens quand-même à rappeler – comme vient de le dire Frédérique LEMOINE – que dans les points saillants de l'économie - ça a été rappelé par la présidente - sa venue au Creusot l'a marquée. Donc je confirme, l'a marquée par, effectivement, ce que ce territoire porte en termes de développement économique et si aujourd'hui on vend un terrain, il faut trouver les entreprises. Et je pense que personne ne pensait qu'un jour la joaillerie allait devenir le rubis de ce territoire. Mais ce n'est pas par hasard quand même, parce que je ne vais pas venter le travail qui se fait à la région ou à l'agence économique, mais il se fait toujours avec les territoires. Et c'est une victoire effectivement pour ce territoire qui n'était pas facile - on le sait Président - parce qu'il a fallu rivaliser au départ avec 7 ou 8 territoires. Mais si la Communauté Urbaine a été identifiée, ça ne date pas que d'aujourd'hui pour ce projet parce qu'on sait qu'on a une filière luxe très importante en Bourgogne Franche-Comté, ce qui n'est pas forcément connu. C'est vrai, l'horlogerie, la joaillerie, la maroquinerie et on sait que ces entreprises cherchent à se développer et donc le territoire avait fait déjà l'objet depuis 2 ou 3 ans d'une étude prospective en termes de capacité d'emploi. Je pense que le Président peut en témoigner, les atouts de Coriolis, de l'accueil qui a été fait pour ce territoire, la proximité de la gare TGV ont été déterminants, mais c'est aussi la qualité et l'excellence de la main d'œuvre qui je pense doit être formée pour permettre effectivement les embauches de 250 salariés. Cela veut dire qu'il y a un écosystème qui a fonctionné à plein pour nous permettre de remporter ce dossier pour lequel, je le répète, jusqu'au dernier moment tout pouvait basculer un peu plus bas en Saône-et-Loire. Donc finalement, c'est très bien, c'est l'épicentre économique de la Saône-et-Loire qui l'a remporté.

M. le Président.- Merci. C'est vrai que c'est un travail - je l'ai souligné dès le départ - un travail collectif entre l'AER, la Communauté Urbaine, c'est comme ça qu'on arrive à sortir des bons projets à un moment donné. Et je me permets quand même une remarque supplémentaire parce que Frédérique LEMOINE a très justement rappelé les échanges, les conférences qu'il y a eu au niveau de la Biennale. Moi ce que j'ai retenu des économistes, alors il y en avait un qui était purement économiste et un qui était plutôt sur l'intelligence artificielle, mais les 2 se rejoignaient en ce qui concernait l'économie - je le dis parce que c'est important de le rappeler - ces économistes, notamment

Monsieur DESSERTINE, qui est quand même assez réputé, disait que si ça marche aujourd'hui sur le territoire communautaire, c'est que les choix qui ont été faits ont été les bons, c'est à dire les choix stratégiques et l'écosystème qui a été créé. Donc, il faut le dire parce que quand je le dis parfois dans cette salle, bon on peut dire c'est normal, il le dit parce que c'est le Président de la Communauté, et vous avez raison le penser. Là en l'occurrence, ce n'est pas le Président de la Communauté qui le dit, c'est un économiste qui dit en l'occurrence : d'une part la production de masse c'est fini, ce n'est pas le choix qu'il fallait faire il y a quelques années et ce n'est pas le choix qu'a fait la Communauté Urbaine, c'est à dire de privilégier non pas la production de masse, mais une production beaucoup plus d'excellence, comme on dit, avec des tonnages moins élevés, quel que soit le type de production que nous avons. Ensuite c'est l'écosystème qui a été complètement étudié autour avec l'Université, la recherche, l'innovation – beaucoup de recherche et d'innovation d'ailleurs – de manière à créer les conditions, d'imaginer, de faire de l'innovation, de la recherche, mais aussi de produire, mais aussi de produire ; c'est à dire de créer tout l'écosystème et autour de cet écosystème, ensuite, et bien, de développer. C'est pour ça j'ai parlé à un moment donné de Silicone Valley, dans le concept – je ne dis pas forcément dans le modèle pur, mais dans le concept. La Silicone Valley ça a marché justement parce que tous les ingrédients étaient là, et c'est ce que nous avons ici. Et quand c'est reconnu par les économistes - on le fait en toute humilité - mais c'est plutôt flatteur, et ça nous encourage à continuer, pas simplement à nous endormir sur nos lauriers mais à continuer parce qu'il y a encore de gros défis devant nous si on veut que chacun trouve sa place sur ce territoire en matière économique et autour. Voilà, merci en tout cas. Madame, Madame la Maire de Montceau, on vous amène un micro, vous en avez un ? Non, on vous l'amène.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci, Monsieur le Président. Merci, bonsoir à toutes et à vous tous. Je ne suis pas intervenue après votre intervention lors de vos propos liminaires. Evidemment ce que vient de dire Jean-Claude LAGRANGE m'amène à intervenir pour d'abord me réjouir de ces implantations qui profitent à toute la Communauté. Alors simplement une petite mise à jour quand on parle d'écosystème de luxe, je suis d'accord c'est un bel écosystème de luxe, il y a une niche qui a été oublié par vous, si je peux me permettre Monsieur le Président, et dont Jean-Claude n'a pas parlé, c'est la production textile puisque nous avons sur la communauté des entreprises textiles qui sont repérées comme des entreprises de luxe. Elles ne sont pas nombreuses, mais en attendant elles existent. Elles existent au niveau international et ça mériterait qu'on ne les oublie pas par rapport au luxe justement. Et je me réjouis évidemment, nous nous réjouissons tous, de toutes ces belles implantations qui font briller notre territoire, le territoire de tous les possibles. Merci M. le Président.

M. le Président.- Merci de le rappeler, vous avez raison. Jean-Claude LAGRANGE va reprendre la parole mais...

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Ce n'était surtout pas un oubli volontaire. Lorsque j'ai parlé luxe, effectivement, il y a aussi les entreprises du patrimoine qu'on connaît dans le luxe. On cite plutôt l'horlogerie et la joaillerie je parle au niveau régional, j'ai parlé avec la casquette régionale de ce que l'on représentera d'ailleurs au sommet du Luxe dans quelques semaines.

Mme Marie-Claude JARROT.- Cela va mieux en le disant ; on a un homme du textile en plus qui est ici, donc c'est tout je le rappelle

M. le Président.- Il n'y a pas d'esprit polémique dans tout cela, vous avez raison de le rappeler, c'est tout, vous avez raison de le rappeler. D'ailleurs si on devait à un moment donné - moi je pense et il faut toujours avoir ça à l'esprit – développer le textile – c'est à dire le textile souffre énormément aujourd'hui, partout, on le voit bien. Il y a des enseignes qui ferment en ce qui touche le textile, mais le luxe ça marche tout le temps. Et le luxe ça marche même dans les périodes de crise les plus fortes – encore mieux. Donc, si à un moment donné, nous avons une opportunité, des opportunités de développer en matière de textile quelque chose, on ne manquera pas cette opportunité, si c'est dans le luxe également parce que, là, c'est durable. Là c'est durable, et la preuve ce qui reste aujourd'hui notamment sur le bassin minier c'est le luxe. Voilà, donc on est d'accord. Merci. Bien, je mets aux voix cette vente de terrains. Est-ce qu'il y a des personnes... Alors il n'y a pas de prise illégale d'intérêt ? Je vérifie. Non. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Personne ne travaille encore dans la société MCGP ? Bien. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

TORCY - ZA CORIOLIS - Vente de terrain d'environ 35 000 m² pour implantation économique

Le conseil décide :

- de vendre à la société par actions simplifiée à associé unique, ALCE Joaillerie, dont le siège social est à PARIS (75002), 4 rue de la Paix, identifiée sous le numéro de SIRET 982 385 080 00014 au RCS de Paris, présidée par la société MCGP, société par actions simplifiée représentée par M. Laurent Parruitte agissant en qualité de Directeur Général, 35 000 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AO n°172, sur la commune de TORCY ;
- de fixer le prix de cette vente à la somme de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant total de 1 470 000,00 € TTC, TVA sur marge incluse, à ajuster en fonction de la surface effective à vendre selon le document d'arpentage à venir et dont les modalités de paiement seront définies dans la promesse de vente à intervenir, étant précisé que tous les frais, de géomètre, d'acte et les taxes, seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES représentant les intérêts de la Communauté Urbaine, en collaboration avec Me Marceau CLERMON, notaire à Paris, représentant les intérêts d'ALCE joaillerie ;
- d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis, selon les modalités de paiement spécifiées dans l'acte authentique définitif

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Montceau-les-Mines - Torcy - Acquisition des bâtiments à usage de bureaux objets de crédits baux immobiliers avec Fortis Lease

M. le Président. - Ensuite à Montceau, une acquisition de bâtiments à usage de bureaux. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie. Unanimité.

Montceau-les-Mines - Torcy - Acquisition des bâtiments à usage de bureaux objets de crédits baux immobiliers avec Fortis Lease

Le conseil décide :

- d'acquérir de la Société FORTIS LEASE, société anonyme dont le siège social est au 12 rue du port, 92022 NANTERRE CEDEX, identifiée au SIREN sous le n° 351 382 429, Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, les biens listés ci-dessous :
 - o 16 rue Saint-Eloi, les parcelles de terrain cadastrées section CO n°342, 345, 347, 349 et 351, d'une contenance totale de 2528 m², sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES, correspondant au bâtiment « WEBHELP » ;
 - o Rue Evariste Galois, zone d'activités CORIOLIS, parcelle cadastrée section AO n°157, d'une contenance de 3522 m², sur la commune de TORCY, correspondant au bâtiment CORILIS 3.
- de fixer le prix de ces acquisitions à UN EURO TTC (1 €) chacun, frais, taxes et honoraires de vente, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, en sus et avec remboursement de la totalité de la taxe foncière relative à l'année en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, établi par Me Sylvie JOUSSEAUME, notaire à NANCY, en collaboration avec l'étude TARDY-MENTRE, à MONTCEAU-LES-MINES, représentant les intérêts de la CUCM, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de la Communauté Urbaine ;
- de prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget principal.

Observation : Adoption à l'unanimité.

3. Avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise entre VAISON SPORT et la CUCM - ajout de BATIFRANC (crédit-bailleur)

M. le Président. - Nous avons ensuite un avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise entre Vaison Sport et la Communauté, avec un ajout du crédit de Batifranc. Jean-Claude LAGRANGE doit sortir. Alors, en fait c'est un projet qu'on avait déjà présenté avec Vaison Sport qui agrandit son activité, construit un bâtiment. Au départ c'est lui qui devait être propriétaire, donc on avait conclu une convention avec lui sur l'aide à l'entreprise, sur l'aide à l'immobilier, puisque c'est notre règlement d'intervention. Il se trouve que ça a un peu changé, c'est à dire que

c'est Batifranc qui va porter le bâtiment et ensuite Vaison qui va louer à Batifranc, au moins pendant un temps. Donc nous devons modifier la convention pour apporter l'aide financière à Batifranc et pas à Vaison Sport. Cela ne change rien sur le fond. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter, hormis Jean-Claude LAGRANGE qui lui ne peut pas ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, merci.

Avenant à la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise entre VAISON SPORT et la CUCM - ajout de BATIFRANC (crédit-bailleur)

Le conseil décide :

- *d'approuver, sous réserve de la transmission (avec accusé réception de la CUCM), de l'ensemble des éléments justificatifs nécessaires à la finalisation du dossier, la convention d'application entre l'entreprise VAISON SPORT, le crédit bailleur BATIFRANC et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € au crédit bailleur BATIFRANC qui le reversera à la société VAISON SPORT sous la forme de rabais de loyer ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. CREATION DENTAIRE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Nous continuons cette fois avec le versement d'une subvention au titre du règlement immobilier toujours sur une production qui pourrait être qualifiée de manufacture, comme la joaillerie, quand il s'agit de prothèses dentaires notamment et de dentaire. C'est Jean-Claude LAGRANGE normalement qui doit la présenter s'il revient.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, et bien la création dentaire, ça peut paraître surprenant, mais en fait c'est quand même une entreprise – ce n'est pas un dentiste - c'est une entreprise qui fabrique effectivement tout ce que nous avons dans la bouche, mais qui a connu, disons, un développement important qui ne permet plus de fonctionner dans les locaux actuels de Blanzay et là on va avoir un transfert de Blanzay sur Montceau, ce qui est tout à fait logique dans la Communauté Urbaine, dans de nouveaux locaux, rue de Soissons, pour un projet qui s'élève à 207 000 euros et qu'on va accompagner, comme c'est le cas dans tous ces projets à hauteur de 20 %, ce qui fait 41 584 euros et surtout 85 centimes.

M. le Président.- Merci. C'est une belle PME. Je connais, je suis allé visiter, c'est vraiment très, très bien et puis ça marche bien et puis ils se développent donc ils ont besoin de locaux beaucoup plus adaptés. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? C'est aussi un produit de luxe exactement, vous avez raison. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

CREATION DENTAIRE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention d'application entre l'entreprise CREATION DENTAIRE et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 41 584,85 € à la SAS CREATION DENTAIRE;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Convention cadre 2024 Université de Bourgogne

M. le Président.- Alors, nous avons ensuite une convention-cadre avec l'Université de Bourgogne. Daniel MEUNIER va présenter et doivent sortir de la salle : Jeremy PINTO mais il n'est pas là, moi-même, Laëtitia MARTINEZ mais elle n'est pas là, Cyril GOMET, Barbara SARANDAO, et Lionel DUPARAY.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, chers collègues, là il s'agit effectivement d'une convention-cadre, alors je ne vais pas revenir sur le soutien que la Communauté Urbaine Creusot Montceau apporte régulièrement, et puis de manière forte et fidèle, et engagée, à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le territoire, mais je crois que cette convention, elle vise avant tout à prouver et à montrer de manière lisible et transparente au travers d'une convention, une convention cadre, récapitulant effectivement l'ensemble des subventions que nous versons à l'Université de Bourgogne ou ses entités, pour arriver à déjà une simplification administrative des montants versés à destination de l'Université – peut-être même au travers de cette convention en exergue la valorisation de l'ensemble des moyens financiers que la collectivité met en œuvre - et puis ceci par un montant de fonctionnement de 209 500 euros. Alors ce montant de 209 500 euros, qu'est-ce qu'il concerne ? Il concerne le fonctionnement de la filière AES. C'est un gros point. On y retrouve les frais de déplacement. On y retrouve l'occupation de la halle des sports effectivement par les universitaires. On y retrouve tout le fonctionnement du Centre Condorcet, la mobilité étudiante qui est un gros morceau même si cette mobilité étudiante nous devons effectivement dans les dans les mois à venir, les années à venir, y travailler, parce que c'est un sujet très important, la mobilité de l'étudiant. On a la valorisation de l'enseignement supérieur et de la culture scientifique. On a toutes les actions qui rentrent dans le cadre du soutien à l'international et puis il y a mise en place, chaque année, de nouvelles formations. Mais aussi et ça ne transpire pas – ce n'est pas bien transparent, on ne l'apprécie pas vraiment si on ne met pas en exergue dans une convention – la mise à disposition d'un agent. Et pour la collectivité, cet agent effectivement représente quand même 35 000 euros. Il y a un montant total d'investissement de 60 000 euros. Il y a la promotion de la communication pour 40 000 euros. Donc, voilà l'intervention totale de la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour que vous ayez effectivement une appréciation globale, c'est un montant total 344 500 euros par an à destination de l'Université de Bourgogne. Alors cette convention-cadre elle n'a pour objectif que de re-lister et vraiment de remettre en exergue tous les dispositifs que nous initions et que nous servons dans le cadre de cette université. Voilà. Des remarques ? Oui Jean-Marc.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Effectivement, une remarque parce qu'on parle de la licence AES, mais il faut dire que depuis cette année il y a la licence professionnelle, CCE - c'est - ça me hérisse un petit peu, le nom c'est en anglais - le Collaborateur chief exécutive - enfin bon voilà, mais toujours est-il que c'est une filière, c'est une filière destinée au privé mais destinée aussi au public et notamment pour les cadres de nos collectivités. On est au-delà de la licence AES puisqu'on est sur la licence Pro qui peut suivre la filière AES.

M. Daniel MEUNIER.- On a effectivement une antenne de l'Université de Bourgogne qui est toujours en pleine évolution et en pleine recherche, et ça il faut le souligner, avec des étudiants qui sont à l'intérieur de cette université et qui sont effectivement engagés dans beaucoup de processus et dans beaucoup de projets. On y reviendra d'ailleurs dans un moment. Alors pour cette convention, nous allons passer au vote s'il n'y a pas d'autres prises de paroles ? Y-a-t'il des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Merci à vous.

Convention cadre 2024 Université de Bourgogne

Le conseil décide :

- d'approuver la convention cadre et d'objectif mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte et à intervenir pour son application.

Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY, M. Cyril GOMET, M. David MARTI, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Jérémy PINTO, Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Attribution de subvention à des Projets Étudiants

M. le Président.- Alors nous avons ensuite : attribution de subventions pour des projets étudiants. Toujours Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER- Oui, alors j'évoquais, il y a quelques instants effectivement, l'engagement citoyens de nos jeunes étudiants. Voilà, c'est un engagement très fort, on a tendance bien souvent à l'oublier. Je fais référence au festival par exemple de ces lycéens qui ont été impliqués sur le Creusot ou dans le cadre des Restos du cœur avec un très beau spectacle qui va bientôt se reproduire je crois à Montceau - je crois samedi prochain... demain ? Demain soir, pardon après-demain. Et voilà donc, on a tendance à oublier. Elle est quand même belle cette jeunesse qui s'implique fortement sur des causes citoyennes. Et nous effectivement, au niveau de la CUCM, vis-à-vis de la vie étudiante, on fait monde d'un grand dynamisme dans l'élaboration et la conduite de projets. Ce sont des projets tant à vocation sportive, culturelle ou citoyenne. Alors tous ces projets, ils ont été étudiés, ils ont été identifiés, ils ont été présentés à un jury pour être validés, puis obtenir un appui financier. Donc je ne vais pas refaire tout le détail parce que vous avez dans la note effectivement tout le tableau récapitulatif des projets retenus à savoir que : pour l'année 2023/2024, il y a 6 projets qui ont été retenus, pour un montant de subvention de 4 350 euros et je pense que nous aurons tous à cœur de leur voter cette subvention pour qu'ils puissent mener à bien de beaux projets citoyens.

M. le Président- Merci, pas de prise de parole ? Je mets au voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Attribution de subvention à des Projets Étudiants

Le conseil décide :

- D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés :

Nom du projet	Nom de l'association	Montant proposé
Challenge Mesures Physiques	AEMP (IUT – Mesures Physiques)	1 000,00 €
Journée Nationale du sport et du handicap	AESTAPS	600,00 €
Rencontres sportives à Paris	ASUB71 (STAPS)	1 000,00 €
Voyage pédagogique à Paris : Assemblée Nationale et Ministère de l'Economie et des Finances	AES	250,00 €
Voyage à Toulouse	Club d'astronomie du Creusot	1 000,00 €
4L Trophy	Les 4 L de Yoyo et Didi (IUT)	500,00 €

- D'autoriser le versement des subventions pour un montant global de 4 350 €
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président- Alors ensuite il y a 2 délibérations qui vont nécessiter que nous soyons un certain nombre à sortir. La première concerne l'office de tourisme. Retenez bien les noms pour que vous sortiez donc. Sur la première : Jean-Paul BAUDIN, Thierry BUISSON, Denis Christophe, Daniel DAUMAS, Denis CHRISTOPHE, Christophe DUMONT, Lionel DUPARAY, Pascale FALLOURD, Jean GIRARDON, Cyril GOMET, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, moi-même, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Guy MIKOLAJSKI, Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Jérémy PINTO, il n'est pas là, Philippe PRIET, Enio SALCE, Barbara SARANDAO et Guy SOUVIGNY.

Ensuite sur la 2^{ème}, excusez-moi, qui est l'Agence Ecosphère. Il y aura Bernard DURAND – je le dis parce que je dois sortir pour les 2 – Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT, Didier LAUBERAT, moi-même et Philippe PRIET.

M. Daniel MEUNIER.- Bien écoutez, on va continuer effectivement avec ces votes de subvention. Pardon ?

Mme Jeanne-Danièle PICARD.- J'ai un pouvoir...

M. Daniel MEUNIER.- Et bien tu votes qu'une seule fois. Oui, on continue effectivement avec ce dispositif concernant le vote des subventions. C'est vrai que c'est assez lourd à gérer. Donc on va commencer effectivement par l'Office communautaire, l'office du tourisme communautaire pardon. Bon, je pense que là aussi ce n'est pas la peine de prendre le temps de revenir sur les missions de cet office et puis sur les bons résultats qu'il engrange au service de la promotion touristique de notre territoire. Tout cela et ce n'est pas parce qu'il est à l'extérieur bien au contraire mais sous l'œil, je dirais un œil attentif et puis militant de son vice-président. Donc le programme d'action prévisionnel 2024, il s'organise autour de 4 axes. Le premier axe : réorganiser l'accueil touristique et le fonctionnement interne avec là, à l'intérieur, toutes les conditions d'accueil, la professionnalisation de l'équipe et puis l'amélioration du fonctionnement interne - il y a toujours fort à faire dans de tels dispositifs. Il y a, en 2^{ème} objectif : la mise en place d'une communication et d'une promotion adaptées pour fortifier effectivement la vitrine communautaire. Et le 3^{ème} objectif, c'est le développement du rayonnement et de l'attractivité avec le développement de filières caractéristiques du territoire. Qu'est-ce qu'on a là-dedans : on a tout l'aspect effectivement de la randonnée, tout ce qui est cyclo-tourisme, on a tout le travail fluvial aussi, autour du contrat de Canal et puis tout le travail au travers de notre riche patrimoine. Le 4^{ème} objectif : soutenir et mettre en réseau les acteurs pour intégrer les habitants dans la stratégie de l'OTC et puis animer tout le réseau du monde socio-professionnel sur des projets structurants et puis développer les partenariats sur des actions fortes dont celles encore une fois j'insiste du canal du Centre parce qu'il y a un énorme travail engagé sur ce sujet. Donc pour servir tous ses objectifs, l'Office du tourisme nous a adressé une demande de subvention à hauteur de 349 000 euros, demande bien entendu vous vous en doutez qui sera assortie d'une convention d'objectifs. Voilà, rapidement présenté, le pourquoi de cette subvention de 349 000 euros. Y-a-t-il des prises de parole avant que nous ne passions au vote ? Y-a-t 'il des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Merci beaucoup pour l'Office du tourisme communautaire.

Office de Tourisme Communautaire- Attribution d'une subvention -Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2024 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Etant précisé que Lionel DUPARAY, Cyril GOMET, Monsieur Jérémy PINTO, Jean GIRARDON, Pascale FALLOURD, Thierry BUISSON, Jean-Paul BAUDIN, Guy SOUVIGNY, Barbara SARANDAO, Philippe PRIET, ENIO SALCE, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Guy MIKOLAJSKI Viviane PERRIN, Michel CHARDEAU, Denis CHRISTOPHE, Daniel DAUMAS, Christophe DUMONT, Jean-François JAUNET, Frédérique LEMOINE, Marc MAILLOT, David MARTI, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2024 et autorisation de signature

M. Daniel MEUNIER.- On va donc rappeler... Voilà, c'est bien d'avoir retenu que vous deviez sortir, mais il y en a d'autres élus qui devraient rentrer désormais. Bien, si vous voulez, nous allons continuer, mais cette fois-ci avec l'Agence Ecosphère, après avoir salué tout le travail fait par l'Office du tourisme communautaire et de son vice-président, une subvention maintenant pour l'Agence Ecosphère. Là encore, est-ce qu'il me faut prendre le temps de revenir un petit peu sur ce joyau de militantisme en faveur de l'économie, du territoire, qui se mesure facilement au travers des succès et puis de l'intérêt qu'elle suscite. Ça représente quand même, sur notre territoire, un acteur primordial dans le tissu de la formation. Donc, c'est une association qui intervient prioritairement en faveur de la structuration du développement d'axes divers et complémentaires. Je vous rappelle les principaux : Nous avons effectivement la mécanique, la maintenance ferroviaire au travers de la marque « Mecateam cluster » ; nous avons le développement de la filière de la métallurgie des poudres là à travers le maillage entre l'animation et l'association Excalibur ; et puis nous avons - 3^{ème} point - le développement de l'offre immobilière économique sur le territoire de la

CUCM. Donc, là aussi, l'Agence Ecosphère, qui réalise un travail de grande qualité, tient à mener à bien, vous vous en doutez, son plan d'actions 2024 et sollicite le soutien de la Communauté Urbaine à hauteur de 290 000 euros. Voilà, encore une fois, comme pour l'Office du tourisme communautaire, cette subvention est assortie d'une convention d'objectifs. Sur ce montant, sur ces actions, des remarques ? Des prises de parole ? Nous pouvons passer au vote. Y-a-t'il des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Merci pour l'Agence Ecosphère. Nous pouvons rappeler tout le monde dont le président.

Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2024 et autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2024 ;
- D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2024.

Observations : Etant précisé que M. Bernard DURAND, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Didier LAUBERAT, M. David MARTI, M. Philippe PRIET, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

M. le Président. - Bien, nous passons maintenant à la CRESS. Toujours Daniel MEUNIER, tout ce qui touche à l'Economie sociale et solidaire.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, je passe effectivement à cette attribution de subvention CRESS, action ACTESS, sous le regard aiguisé de Danièle, qui est en face de moi. Donc c'est une subvention dans le cadre de l'Economie sociale solidaire. C'est un autre domaine qui représente encore une fois une préoccupation majeure sur le territoire. Depuis 2022, la Chambre régionale de l'Economie sociale solidaire, en partenariat avec l'Union des employeurs de l'ESS, déploie sur le territoire communautaire une action qui est l'action « animation et coopération territoriale » avec aussi, dans le même temps, le soutien de l'Etat et de la région Bourgogne Franche-Comté. Cette action ACTESS 2024 va viser à la poursuite de la veille territoriale. Effectivement, il y a eu, nous avons eu des rencontres, des réunions récentes avec la mise à jour des données d'observatoire, un complément d'enquête qualitative pour un suivi sectoriel, l'accueil, l'information et l'accompagnement à l'orientation des porteurs de projets. Et puis surtout tout un travail d'appui et puis d'expertise sur le sujet. Le 2^{ème} objectif, la poursuite de la dynamique d'animation économique locale avec la conception d'événement dans la continuité des actions qui sont menées déjà sur 2022 et 2023. Le rendez-vous SignaturESS avec le village EmploiESS - qui est ouvert à tous, intégré dans un salon qui est un salon organisé aussi par France Travail - et toutes les rencontres interprofessionnelles autour de gouvernances participatives avec - et c'est là que c'est intéressant - avec tout un travail autour de regards croisés et puis d'échanges sur des pratiques vertueuses. Donc la mise en valeur de tout ce travail coopératif artisanal. Et puis la promotion des achats qui sont les achats socialement et écologiquement responsables. Tous les contacts sont ciblés avec les milieux économiques pour toujours tisser des liens plus forts entre les partenaires et puis accompagner ces structures, toutes ces structures qui sont engagées dans la formation – peut-être pour déboucher aussi sur la mise en place d'un point de vente collectif agricole. Donc, vous voyez que c'est un ensemble de projets particulièrement vertueux. Et là, il vous est proposé ce soir de verser une subvention de 24 000 euros pour la continuité du déploiement de l'action ACTESS avec tous ces objectifs.

M. le Président. - Merci, des questions ? Prises de parole ? Je mets au voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la CRESS BFC pour l'action ACTESS;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur le Budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant 2

M. le Président. - Passons au chapitre du développement territorial avec un contrat de concession pour la SPL Sud Bourgogne THD. Donc je demanderais outre moi-même à sortir : Montserrat REYES et Philippe PIGEAU.

M. Daniel MEUNIER - Donc bien, là on est d'accord pour la SPL Sud Bourgogne THD, le contrat de concession. C'est ça. on va passer au vote. Y-a-t-il des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Merci. Le départ aura été de courte durée.

SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant 2

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de concession entre la SPL et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU et Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Projet de réalisation d'un Cinéma - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montceau-les-Mines

M. le Président. - Ensuite projet de réalisation d'un cinéma, l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Montceau. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER - Alors quelques mots sur cette attribution de fonds de concours dans le cadre de la création du cinéma à Montceau. Nous avons la possibilité – mais c'est vraiment dans une logique de solidarité – de contribuer financièrement à un projet communal à travers le versement de fonds de concours. Ça permet effectivement à tous les EPCI de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement et donc c'est le cas pour le futur cinéma de la ville de Montceau-les Mines. Le montant total des fonds de concours ne peut en aucun cas excéder la part de financement assuré hors subventions par le bénéficiaire de ce fonds de concours. Que ce soit bien clair, mais comme nous considérons que la réalisation de tels équipements sur le territoire, ça constitue quand même un atout majeur pour le développement de l'offre culturelle et de loisirs, on vous propose d'utiliser cette dérogation et puis d'accorder un fonds de concours de 355 000 euros à la commune de Montceau-les Mines dans le cadre de la création du cinéma.

M. le Président. - Merci. Prises de parole ? Je mets au voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Projet de réalisation d'un Cinéma - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montceau-les-Mines

Le conseil décide :

- *APPROUVE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 355 000€ au bénéfice de la commune de Montceau-les-Mines*

- *AUTORISE le prélèvement de la dépense sur les crédits inscrits sur la ligne du budget correspondant*
Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Modification de la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL)

M. le Président.- Ensuite la modification de la composition de la conférence intercommunale du logement. Je mets au voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Modification de la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL)

Le conseil décide :

- *d'approuver la nouvelle composition de la CIL.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en place.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché 22022PRP

M. le Président.- Chapitre développement durable, un marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité. Merci.

Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché 22022PRP

Le conseil décide :

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 2 au marché 22022PRP conclu avec le groupement conjoint VEOLIA ONYX AUVERGNE RHONE ALPES/RBC Architecture*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables avec le projet de territoire

M. le Président. - Nous avons maintenant un débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables avec le projet territoire. Je passe la parole à Bernard FREDON.

M. Bernard FREDON. - Oui, merci Président. Mes chers collègues. La Communauté Urbaine Creusot Montceau fait le constat d'un engagement fort du territoire en faveur de la production d'énergies renouvelables avec 31 communes sur les 34 constituant la CUCM qui ont adoptées plus de trois cents zones d'accélération. Un positionnement favorable de plusieurs communes sur chacune des filières et sous-filières possibles et en particulier chacune de celles qui avaient été priorisées dans le PCAET adopté par la CUCM en octobre 2020. Une bonne diversité des intentions des projets y compris sur une nouvelle filière. Une mobilisation forte des communes sur le photovoltaïque en toiture fixé comme priorité au PCAET. La Communauté Urbaine Creusot Montceau et ses communes réaffirment ainsi leurs volontés de développer la production d'énergie renouvelable tout en œuvrant à la préservation des espaces remarquables et des paysages, ainsi que les espaces d'usage agricole. Limiter la consommation foncière liée aux énergies renouvelables à l'horizon 2030 comptabilisée dans les ZAN. Pour le photovoltaïque, prioriser les installations en toiture et sur ombrière. A noter que concernant plus spécifiquement la filière photovoltaïque, la Communauté Urbaine a élaboré en 2023, en concertation avec ses partenaires dans les communes, une stratégie en cohérence avec son plan climat. Cette stratégie partagée par la production d'énergie photovoltaïque vise un double objectif : favoriser le développement du photovoltaïque en toiture, encadrer le développement du photovoltaïque au sol dans une optique de préservation des espaces naturels et agricoles. S'agissant de l'encadrement du photovoltaïque au sol, l'objectif se traduit par l'élaboration d'une cartographie des sites potentiels d'accueil de centrale photovoltaïque au sol ; cette cartographie devant servir de base aux modifications du PLUi pour l'ouverture des sites favorables et la protection du reste du territoire. Cette stratégie, engagée avant que les zones d'accélération de l'énergie renouvelable s'inscrivent dans l'actualité des territoires, a donc participé à nourrir la réflexion des communautés dans une optique d'approche partagée et cohérente à l'échelle communautaire. Un traitement particulier de la question du photovoltaïque sur foncier agricole a été retenu par la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Les élus ont choisi de préserver les espaces d'usage agricole et d'identifier un ou 2 sites d'expérimentation de l'agro-photovoltaïque sur foncier public. Sur ces sites d'expérimentation, un travail avec la profession agricole permettra de définir un cahier des charges, sélectionner un développeur, évaluer le projet sur les années qui suivent. Les recettes de location seront de plus utilisées pour les actions favorisant l'activité agricole. Bien sûr, vous retrouverez sur vos tablettes le diaporama très complet du bilan d'avancement des démarches de définition des zones d'accélération sur les communes de la CUCM.

Si vous permettez, Président, je vais vous faire, je reviens de Mâcon, de la préfecture, où nous étions invités au Comité départemental sur les zones d'accélération. Il s'est avéré que pour notre département, nous avons eu 87 communes qui ont répondu pour les zones d'accélération sur les 564 et ceci pour 6286 zones d'accélération reconnues. Le préfet s'est satisfait de l'investissement des élus des communes pour avoir un tel résultat. Juste pour vous dire que le département du Doubs n'a réalisé que 600 zones d'accélération. Voilà je vous remercie.

M. le Président. - Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je rajouterai simplement que tout ça s'est fait en concertation très étroite avec les maires de la Communauté Urbaine. Je pense qu'il fallait, comme on dit, prendre le taureau par les cornes à un moment donné, et faire des propositions en favorisant comme ça a été dit tout ce qui n'est pas agricole, même si on n'y échappera pas, il faut aussi se le dire, parfois à des zones qui seront agricoles avec de l'agri-photovoltaïque comme on dit. En tout cas, nous, nous avons souhaité collectivement plutôt favoriser ce qui n'est pas agricole. Dire également dans le prolongement, puisque notre collègue parlait de la préfecture, que le préfet – notamment le sous-préfet plutôt – nous avait fait savoir que la Communauté Urbaine était l'intercommunalité la plus vertueuse en matière de déploiement du photovoltaïque. Donc, ça aussi, c'est plutôt, ce n'est plutôt pas mal. Mais voilà, on va continuer sur ce champ-là ; à développer là où ça nous paraît cohérent en tout cas. Très bien, mes chers collègues, donc il n'y a pas de vote pour ou contre, il y a juste le fait de prendre acte de la présentation, des échanges uniquement. Nous prenons acte ? Je vous remercie.

Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables avec le projet de territoire

Le conseil décide :

- *Prend acte de la tenue du débat relatif à la cohérence des zones d'accélération d'énergie renouvelable avec le projet du territoire,*
- *Emet l'avis contenu dans l'annexe n° 2.*

Observations : Prise d'acte.

3. Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°4 au marché 2300301PRP

M. le Président. - Ensuite nous avons les travaux de mise aux normes du barrage principal à Saint-Sernin qui va bientôt être mis en eau je pense. C'est en cours, je pense ? Oui. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Barrages de Saint Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 1 : Travaux de génie civil et fondation - Autorisation de signature d'une modification n°4 au marché 2300301PRP

Le conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification de modification n°4 au marché 2300301PRP, sur la base du projet annexé impliquant une augmentation du marché de 70 540,00 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une évolution de 12,04 % du montant initial du marché hors révision et 10,59 % avec révisions, et augmentant le délai d'exécution de 4 semaines.
- d'imputer les dépenses sur les lignes du budget Eau.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Territoire communautaire - Choix du mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement

M. le Président. - Nous passons maintenant avec notre collègue, Jean-Marc FRIZOT, au choix du mode de gestion des services publics eau et assainissement.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Oui, merci Président. Chers collègues, c'est un exercice un peu frustrant parce qu'on résume en quelques pages plus d'un an de travail des services et des élus. J'essaie de synthétiser ces 3 pages pour une décision importante. La première, le début de la délibération concerne l'historique. On a eu très longtemps un contrat d'affermage et puis en 2018 on a changé de système et donc on a fait un appel d'offre sur un contrat de régie intéressée. C'est la société Veolia eau qui a eu ce marché, mais ce marché se termine le 31 décembre 2025. Donc on a réétudié, on a remis à plat comme l'a dit le Président, sans idée préconçue, on a remis à plat le système. On a été accompagné par un cabinet spécialisé. On lui a demandé un audit technique, un audit financier sur les années qui se sont passées depuis 2018 même si le contrat n'est pas tout à fait terminé. On a demandé aussi à ce cabinet de nous aider pour la gestion de la fin de contrat - parce que de toute façon il y aura une fin de contrat. Et puis aussi c'est intéressant des solutions, des solutions de modes de gestion, sachant que depuis 6 ans il y en a de nouvelles qui sont apparues. Voilà alors on a pris une série de décisions.

La première, c'est de garder le même périmètre technique – alors vous avez des cartes – et le même périmètre géographique. Vous avez des cartes, cela concerne 28 communes de mémoire sur les 34. Alors ce ne sont pas les mêmes en assainissement et en eau potable.

Donc le périmètre a été gardé et puis on a gardé aussi les périmètres techniques qui sont définis en bas de la première page – je ne vous les détaille pas. Pas de changement si voulez sur ces périmètres. Le cabinet qui nous accompagnait les a estimés pertinents.

Alors première décision, c'était savoir une des solutions, c'était la régie directe et après longue réflexion, il nous a semblé que les risques étaient trop importants. C'est un domaine extrêmement sensible l'eau. Il nous a semblé que les risques d'exploitation et les risques financiers étaient trop importants pour passer en régie directe. Donc à partir de là, il nous restait d'autres solutions.

C'est au début de la page suivante. Il restait des formes de délégation qui sont différentes. Alors on en avait 4 : une concession de service avec une entreprise, une concession mais avec une société dédiée, une société spécifique comme presque comme on a actuellement mais pas tout à fait, la régie intéressée avec une société spécifiquement dédiée et puis une SEMOP, qui est une nouvelle possibilité, mais j'y reviendrai. A partir de là, on a regardé, il nous a semblé deux scénarios les plus pertinents, c'était la concession de services et travaux avec une société dédiée et la régie intéressée avec la société dédiée.

Et puis après, on a abordé un sujet suivant : c'est la durée. La durée, actuellement donc, on était sur une durée de 8 ans. On a regardé et puis il nous est apparu avec une durée trop courte ce n'était pas pertinente par rapport

aux travaux qu'on a à faire et puis une durée trop longue nous rendait vraiment trop captifs. Donc on a opté pour 9 ans.

Voilà alors après, il a fallu faire une étude financière pour voir un petit peu les impacts, les impacts financiers des différentes formules. Et là on a abandonné la SEMOP. La SEMOP c'est une société d'économie mixte, mais pour une seule opération et, c'est dit dans la délibération, il nous fallait un investissement financier important en termes de parts sociales, donc on a abandonné.

Il ne restait plus donc que les 2 solutions. Et puis on a regardé les 2 solutions que j'ai données tout à l'heure. On a regardé aussi bien en eau qu'en assainissement. Vu les investissements qu'on avait à faire, vu la nouvelle - comment je dirais - la nouvelle composition nos services ingénierie qu'on a charpenté et puis surtout les prêts. On l'a dit tout à l'heure on a des prêts préférentiels qui sont dédiés aux collectivités et que ne peuvent pas avoir les sociétés privées. Et donc tout ça faisait un faisceau qui nous a montré qu'en fait que le plus pertinent nous paraissait aujourd'hui de continuer en régie intéressée, mais avec une société exclusivement dédiée pour une durée de 9 ans. Voilà donc c'est cette formule qui a rassemblé les meilleurs éléments. On avait fait des tableaux. On pourrait détailler, c'est vraiment un long, long, travail qui nous a permis d'identifier que c'était plutôt favorable de rester dans la configuration actuelle, en essayant d'améliorer les points négatifs parce que l'audit a montré qu'il pouvait y avoir des points négatifs assez modestes, mais enfin qui méritaient d'être améliorés. Grosso modo, pour prévoir un meilleur contrôle du délégataire.

Voilà donc on connaît ce mode de gestion puisqu'on l'a expérimenté. On le découvrait avant, mais là on ne le découvre plus. On le connaît. On connaît aussi les pistes de progrès qu'on a et ça c'est le plus important. Et donc voilà la décision qui a été prise avec le calendrier qui est dans la délibération. Donc avril 2024 : un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du mode de gestion qu'on va choisir tout de suite et puis après consultation parce que bien sûr il y a une mise en concurrence même si, même s'il n'y a pas énormément de concurrence dans ce marché national français, mais il y a de la concurrence, et on pense pouvoir avoir de la concurrence, ce qui est sain ne serait-ce qu'au niveau des tarifs. Voilà et puis on arrive en septembre / décembre 2025 avec je dirai la transmission entre l'exploitant actuel et l'exploitant futur - qui peut être l'exploitant actuel d'ailleurs - mais même là il y a une période de transition, puisqu'il faut faire un point sur le contrat qui se termine.

Donc on vous demande de délibérer pour maintenir les périmètres comme je l'ai dit techniques actuels et géographiques, d'approuver le principe d'exploitation en eau potable, un contrat de régie intéressée avec la création d'une société dédiée, exclusivement dédiée - je dis ça parce que, actuellement, c'est une société locale ce n'est pas tout à fait une société dédiée - donc dédiée et plus facile à contrôler. On vous demande aussi sur l'assainissement, la même décision, c'est à dire un contrat de régie intéressée avec une société dédiée pour une durée de 9 ans comme je l'ai dit tout à l'heure, et puis, comme c'est classique, d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires suite à cette délibération. Voilà président.

M. le Président. - Merci pour cette présentation sur un sujet important qui nous engage 9 prochaines années à partir de 2026, on est d'accord. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Donc j'en vois une sur ma droite. Lionel DUPARAY. Oui allez-y. Je n'ai pas de prise de parole pour l'instant. Si à ma gauche, j'en ai une autre. Charles LANDRE. Lionel DUPARAY.

M. Lionel DUPARAY. - Merci Monsieur le Vice-Président pour cette présentation. Moi, quand vous parlez de ne rien exclure et nous dire tout de suite après on a écarté la régie directe d'emblée, ça me paraît un peu antinomique. Je ne vais pas refaire le débat d'il y a des quelques années. Je pense qu'on avait beaucoup parlé de ce mode de gestion. Le public, enfin nos concitoyens, s'y était, pour certains en tout cas, beaucoup intéressés, peut-être un peu moins alors peut-être que le débat aujourd'hui, le compte-rendu du Conseil communautaire d'aujourd'hui vont réveiller certains et certaines personnes qui s'y étaient intéressé à l'époque. Je n'ai pas vu non plus... Donc la régie directe vous en avez parlé. Par contre, je n'ai pas vu non plus une étude concernant une potentielle SPL. Que ce soit la SEM ou la SPL, est-ce qu'on a étudié la possibilité qu'on avait de pouvoir y associer d'autres collectivités aux alentours qui ont, bon an mal an, les mêmes problématiques que nous - qui permettrait aussi d'intégrer des collectivités départementales, régionales ? Voilà, est-ce qu'on a étudié vraiment jusqu'au bout ces 2 solutions ? Donc pour la SEM de ce côté-là oui, mais je ne vois pas l'évocation d'une quelconque SPL non plus qui pourrait, pour le coup, être une société dédiée en régie intéressée, mais pour le coup 100 % contrôlée par des collectivités et du coup élargir le spectre de la Communauté Urbaine en coopération inter-intercommunale.

M. le Président. - Merci, je vais passer la parole à Charles LANDRE comme ça il y aura des réponses qui seront globales

M. Charles LANDRE. - Oui, dans le même esprit, vous avez dit tout à l'heure qu'il s'agissait effectivement il s'agit d'un sujet extrêmement important pour les habitants de la CUCM ; d'autant plus au regard des dernières décisions prises en matière d'eau - j'y reviendrai tout à l'heure - et nous avons à prendre une décision qui engagerait selon le choix que vous avez fait pour 9 ans sur la base peut-être d'un long travail mais d'une courte présentation et d'un document on peut le dire synthétique. Parce que évidemment en lisant cette délibération on comprend assez facilement la logique financière que vous présentez notamment sur l'analyse de la durée des contrats mais vous avez rappelé qu'il y avait peut-être autant de modes de gestion que de gestionnaires aujourd'hui et la façon dont vous avez effectivement notamment écarté la question de la régie en une phrase, je crois, méconnaît l'évolution de la gestion de l'eau en France. On est passé en 10 ans de 30 à 43 % d'exploitations en régie et je ne crois pas qu'il y ait des difficultés majeures sur les collectivités et intercommunalités qui ont fait ce choix. Alors évidemment c'est un choix à faire avec des coûts de transferts qui peuvent être importants mais c'est une transformation aussi profonde par la façon dont on gère l'eau, de la conception que l'on peut avoir de l'eau. Est-ce que l'eau est un bien commercial comme un autre ? Moi je ne le pense pas et qui doit supporter le risque puisque en l'espèce le risque supporté par le sous-investissement chronique et par la délégation de service public que vous avez choisie, actuellement il est supporté effectivement non pas par la collectivité mais par les usagers, c'est à dire les habitants de la CUCM qui ont eu une augmentation récente selon les consommations de quelque 15 % du tarif de l'eau et eux, ils aimeraient bien - moi je pense que je ne suis pas le seul ici à être régulièrement interpellé sur cette question de la facture d'eau - qu'il y ait au moment des grands choix et c'est le cas ce soir et cette année et bien un vrai grand débat sur l'eau notamment sur la conception que nous avons de ce bien et de qui doit supporter les coûts, les risques et vers qui iront les bénéfices issus de l'exploitation de l'eau. Je crois que dans le document qui est présenté ici, finalement vous avez écarté très rapidement tout un pan de la gestion de l'eau qui est utilisée par des collectivités territoriales de tous bords politiques confondus et je crois qu'il n'y a pas besoin d'être ni figé ni dogmatique sur cette question mais il aurait été nécessaire - je ne dis pas bienvenu mais nécessaire - que nous ayons ce soir une présentation alors pas de tous les modes de gestion mais de modes de gestion aussi en régie directe. Je crois que ça aurait pu éclairer et ça aurait dû éclairer l'ensemble des conseillers communautaires mais bien au-delà, comme l'a rappelé Lionel DUPARAY, les habitants de la CUCM qui sont - alors peut-être que le débat est moins vif effectivement en 2024 qu'il ne l'avait été dans les précédentes - mais qui sont très intéressés par ces questions parce qu'elles touchent à leur quotidien et aussi dans une période difficile à leur budget. Voilà donc je pense qu'on va revenir à la situation - alors légèrement, légèrement, modifiée puisqu'il y a la création de société dédiée - à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Vous l'avez effleuré Jean-Marc FRIZOT mais en réalité on sait bien que nous sommes dans des situations de monopole de fait sur ces sujets-là, c'est à dire que les collectivités territoriales ont à faire à quelques opérateurs qui malheureusement parfois s'entendent aussi dans les réponses qu'ils font aux différents appels d'offres et je crois que la situation issue de cette délibération et bien ne sera pas modifiée par rapport à la situation que nous connaissons aujourd'hui. J'espère que cela permettra quel que soit le choix qui est fait, qu'il y ait une amélioration effectivement des points noirs dont vous avez parlé, parce qu'on ne peut pas dire que ces dernières années les différents rapports sur l'eau nous aient rassurés quant à l'investissement dans le renouvellement du réseau et quant à l'évolution aussi des taux de performances. Donc j'espère que ces points seront améliorés mais on passe là à côté de la chance de nous doter d'un très grand débat sur la question de l'eau et peut-être de transformer profondément la conception que nous avons du sujet. Donc je note ce soir que et bien vous faites le choix de la continuité et le risque est grand pour les usagers que finalement l'ensemble des risques supportés par le choix du mode de gestion que vous ferez soit à supporter d'abord par eux, c'est-à-dire par les habitants de la CUCM, et compte tenu du contexte, c'est bien dommage.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres aux interventions ? Alors je vais laisser Jean-Marc FRIZOT apporter des éléments de réponse que je pourrais compléter éventuellement.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Je vais répondre à Lionel DUPARAY. Ce n'est pas antinomique. Alors effectivement on est obligés d'aller vite, de résumer toute cette année de travail, mais ce n'est pas antinomique, non, non. Rien n'a été exclu au départ, vraiment rien. Donc à partir des critères qui ont été définis, il est apparu après l'étude, il est apparu que la régie directe était...présentait des risques financiers mais surtout des risques d'exploitation. Je vais essayer d'être concret. La gestion de crise. La gestion de crise c'est 45 000 abonnés. 45 000 abonnés. Je rappelle quand même que sur le contractuel, sur les 6 ans, franchement il n'y a pas eu de gros problèmes. Tout le monde a eu de l'eau. Quand il y a eu des casses elles ont été réparées et dans les délais, et cetera. Franchement je pense que ça s'est plutôt bien passé. Enfin moi je le vois de ma place, il n'y a pas énormément de réclamation. D'ailleurs, ça fait partie des critères d'intérêt, mais j'y reviendrai. Donc ça n'a pas été exclu. Ce n'est pas antinomique. Il nous est apparu que c'est 45 000 abonnés... La gestion de crise ne nous permettait pas...Enfin les risques d'exploitation posait le problème de la régie directe. Sur la réponse SPL SEM, non ça n'a pas été abordé. On a quand même un cabinet qui

est hautement spécialisé dans le mode de gestion et dans ce qui nous a été proposé, il ne nous a pas été proposé la SPL et donc pas d'autres collectivités parce qu'on est déjà – il faut savoir qu'on est déjà - le plus gros contrat sur la région Centre-Est, on va dire. Donc 45 000 abonnés sur des longueurs qui sont des longueurs importantes de réseaux donc ça n'a pas semblé pertinent. Voilà j'essaie de répondre.

Alors je réponds à Monsieur LANDRE mais en même temps je réponds à Monsieur DUPARAY. Alors Monsieur LANDRE, ne faites pas de lien - je vous l'ai déjà dit - ne faites pas de lien entre le mode de gestion et l'augmentation du prix de l'eau. Je vais être concret ; je prends toujours le même exemple. Cinq millions de kilowatts heures, cinq millions de kilowatts heures d'électricité pour l'eau et l'assainissement, que vous soyez en régie, que vous soyez dans n'importe quel modèle de gestion, cela reste cinq millions de kilowatts heures. L'électricité, quand les prix explosent, votre eau elle augmentera mathématiquement. Donc surtout il n'y a pas de lien à faire par rapport au prix de l'eau. Qu'est-ce que j'ai noté... Alors oui vous dites 30 à 43 % de régie. Oui pourquoi pas. Attention il y a régie et régie. Moi je connais des régies où c'est entièrement de la prestation de service derrière, ça veut dire que c'est de la régie de façade mais derrière c'est de la prestation de service quasi exclusivement. Et puis 2^{ème} chose, les très, très grosses collectivités ont quand même plus de faculté. Je vais vous prendre un exemple : la métropole Lyon. La métropole de Lyon, elle, le service de l'eau finalement est un service annexe. Nous, aujourd'hui, on a notre propre service de l'eau et il y a plus de 80 personnes – je ne sais pas si vous savez, Monsieur LANDRE, qui travaille pour notre délégataire ? Donc c'est, voilà, donc c'est quand même de la gestion de personnels lourde et de personnels spécialisés, très spécialisés je dirais même. Voilà. Alors je pense que dans ce débat, on a été obligés d'aller vite, mais quand même la régie intéressée, c'est une forme de régie. D'ailleurs c'est la Communauté Urbaine - Daniel Meunier est souvent amené à en parler dans les budgets – c'est la communauté qui facture, c'est une régie. Mais on a oublié - parce que c'est rapide - on n'a malheureusement pas parlé de mot « intéressée ». Et simplement, « intéressée », il est primordial parce que c'est à nous de définir les critères d'intéressement, c'est à dire le régisseur il va être rémunéré en fonction des objectifs qui vont être fixés. C'est ça qui est important. Et là Monsieur LANDRE je suis désolé, on peut dire que le contrat précédent a nettement amélioré - le contrat actuel plutôt – a nettement amélioré la situation. Je ne sais pas si vous avez regardé Monsieur LANDRE les rapports mais les rapports ils sont plutôt bons, je suis désolé. Si vous connaissiez les rapports en France, vous verriez qu'on est plutôt dans la bonne moyenne. On est à plus de 80 % de rendement. Il faut savoir qu'un des critères d'intéressement, c'est ça, c'est améliorer... Vous pouvez regarder en 6 ans, on pourra vous prouver que tout a été... que tous les critères d'intéressement ont été améliorés. Et puis une dernière chose sur le débat sur l'eau. Malheureusement, vous n'avez pas pu Monsieur LANDRE assister à une conférence qui a lieu samedi à Saint Vallier, à l'Ecla de Saint-Vallier, je crois que certaines personnes étaient présentes, c'était un débat sur l'eau, mais le débat Monsieur LANDRE il n'est pas sur le prix. Je suis désolé. Vous auriez posé la question sur le prix, les gens vous auraient regardé en disant mais ce n'est pas le dossier, la question elle n'est pas là. On a fait venir des gens spécialistes du changement climatique - enfin voilà je ne vais pas détailler - et travaillant sur les ressources de la Communauté Urbaine – là on est bien sur la Communauté Urbaine. La question aujourd'hui n'est pas le prix de l'eau, la question est de savoir : est-ce qu'on aura de l'eau dans 10 ans, dans 20 ans. Ce n'est pas une question de prix. Alors je vous rassure, normalement ça devrait être bon parce que la pluviométrie ne devrait pas changer en termes de volume. Par contre, les grandes périodes de sécheresse poseront des problèmes sur nos ressources. C'est ça la vraie question. Voilà et donc du coup, là aussi, ça repose la question de la régie, il va falloir beaucoup d'expertises pour pouvoir produire de l'eau et une régie, une régie directe manque un petit peu de compétences sur ces dossiers qui sont extrêmement importants. Voilà ce que je pouvais répondre. Je te laisse la parole.

M. le Président. - Madame le Maire de Montceau.

Mme Marie-Claude JARROT. - Petite mise au point. A la métropole de Lyon, Monsieur FRIZOT, ce n'est pas un service annexe l'eau puisque depuis le premier janvier 2023, Veolia s'est dessaisi de la gestion de l'eau au profit de la métropole qui a repris la gestion de l'eau par rapport aux engagements qui avaient été pris par la nouvelle majorité. Ce n'est pas du tout un service annexe, ni la distribution, ni le traitement de l'eau.

M. Jean-Marc FRIZOT. - Oui vous avez raison. Je réprécise – il se trouve que je connais bien la Métropole, je vous expliquerai pourquoi la métropole de Lyon. Ce que je veux dire, c'est que le service de l'eau est assez peu important par rapport au volume de la métropole si vous voulez. Ça c'est le premier point. Je n'ai pas les chiffres en tête mais c'est une toute petite partie de l'effectif, premier point. Le 2^{ème} point quand même, c'est quand même un service alors moi j'ai dit annexe mais ce n'est quand même pas tout à fait... le service de la métropole, les rémunérations ne sont pas les mêmes, les personnels ne sont pas les mêmes. C'est voilà, c'est en ce sens-là que je

voulais dire annexe. Ce n'est pas la Communauté Urbaine. Quand vous voyez 80 personnes qui viennent de l'extérieur sur 400 emplois, ce n'est pas tout à fait le même ratio que la Métropole.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui, mais néanmoins la métropole de Lyon – enfin je ne vais pas parler au nom de la métropole de Lyon - mais évidemment par rapport aux engagements de la métropole de Lyon et de la nouvelle majorité, c'est véritablement un service dont la métropole devait souhaiter s'emparer et récupérer par rapport à la gestion avant de Veolia. C'est « annexe » administrativement parlant mais en termes philosophiquement parlant, symboliquement parlant, c'est un vrai service détenu par la métropole de Lyon. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président. - Bien merci. D'autres prises de parole ? Ça tombe bien que vous parliez de la métropole de Lyon, même si on ne va pas passer notre soirée à parler de la métropole de Lyon, mais c'est un bon exemple, vous avez raison. La métropole a voulu reprendre. Je vous signale que 18 mois après il n'y a rien de fait. Pourquoi je dis ça ? Ce n'est pas pour stigmatiser la métropole de Lyon, c'est que quand on décide de reprendre en régie, je peux vous garantir que ça met un certain temps, et quand je vous dis un certain temps, je ne sais même pas si d'ici la fin du mandat la métropole de Lyon - parce que on parle d'elle - elle aura repris la compétence. Je vous le dis, mais le sujet se poserait de la même façon sur le territoire de la Communauté. Donc il faut être objectif à un moment donné. Ça peut prendre énormément de temps, énormément de temps compte tenu derrière de tous les enjeux liés au personnel, de tous les enjeux liés à l'exploitation. Donc ça prend énormément de temps. Bien, par rapport à ce qui a été dit, je pense que le choix qui est proposé - d'abord on n'a rien écarté du tout, y compris la société mixte avec la SEMOP – pour répondre un petit peu à la question Lionel DUPARAY – alors on a quand même creusé cette piste, vraiment. Bon le choix qui est fait, c'est de conforter la régie intéressée que nous avons, mais avec une société dédiée. Pourquoi ? D'abord parce qu'on mesure les risques pour la collectivité également. Il y a des risques financiers importants derrière pour la collectivité parce que si l'eau n'est pas un bien comme les autres, c'est vrai, ce n'est pas un bien commercial l'eau, par contre le traitement, l'acheminement, ça, c'est tarifé parce que c'est ça qui nous concerne ; ce n'est pas l'eau que l'on fait payer, c'est le traitement et tout ce que ça nous coûte et qu'on est contraints de tarifier. Donc d'abord c'est de pas que la collectivité en difficulté dans les années qui viennent, avec des risques qui sont réels. Et puis parce que - comme l'a dit Jean-Marc FRIZOT - finalement les résultats ne sont pas si mauvais quand même. Quand on regarde le rendement, on évoque 80 % de rendement, regardez au niveau national les taux de rendement qu'il y a. L'autre jour, il y avait une émission justement qui était consacrée à ça – je ne sais pas si vous l'avez vue – il y a quand même un certain nombre de collectivités, d'intercommunalités comme nous, elles sont même pas à 50 % de rendement - c'est à dire qu'il y a 50 % de fuite. Vous imaginez ? Donc on n'est pas si mauvais, je ne dis pas qu'on est les meilleurs, mais on n'est pas si mauvais. Et la régie elle a permis d'avoir un résultat meilleur que celui qu'on avait. Et donc en mesurant tout ça, on s'est dit qu'il fallait aller un petit peu plus loin pour sécuriser à la fois en termes d'objectifs et à la fois en termes financiers ; ce que nous avons – je pense – mesuré suffisamment correctement pour aller vers cette régie intéressée avec une société dédiée. Et puis le tarif – on a parlé il n'y a pas si longtemps des augmentations de tarifs de l'eau ici – bon moi j'ai observé, je vous prie de le faire, observé les augmentations du prix de l'eau au niveau national, que ce soit en régie ou pas en régie d'ailleurs, et moi j'ai même observé des augmentations de prix de l'eau dans certains territoires où c'est en régie, je peux vous dire que les augmentations que nous avons appliquées, elles sont vraiment faibles, pour ne pas dire très faibles quand on compare. Je vous invite à le faire, vraiment. Alors vous aurez aussi des régies, des régies directes, enfin des régies par la collectivité, qui elles sont stables ou ont augmenté un peu moins ou beaucoup moins, mais vous en avez quand même un certain nombre qui ont augmenté autant que les autres, voire plus. Donc le fait de dire... le fait d'être en régie, nous permettra de mieux maîtriser les augmentations et les prix, non ce n'est pas systématique, non ce n'est pas systématique. Tout ça dépend du territoire lui-même. Et d'abord comparer des territoires avec les autres, ce n'est pas toujours très juste. S'associer avec d'autres territoires, ça dépend des bassins versants également, parce que c'est ça qui détermine la bonne échelle. Ce sont les bassins versants et donc il faut s'interroger si oui c'est pertinent de s'associer avec des territoires ou pas, mais la clé c'est les bassins versants. Donc il y a tout un tas de questions qui fait que la comparaison à un moment donné elle peut être complètement fausse ou en tout cas pas exact et pas juste. On verra ce que l'avenir nous dira, mais en tout cas les résultats démontrés par la régie que nous avons mise en place il y a 8 ans, enfin il y a 6 ans qui se terminera au bout de 8 ans, elle n'est pas si mauvaise que ça. Je ne dis pas qu'elle ne peut pas être améliorée parce que l'objectif c'est qu'on l'améliore comme je l'ai dit à la fois en matière financière, et à la fois en matière de rendement, c'est à dire avec des fuites qui seront moins importantes, et je pense que nous y arriverons dans les années qui viennent avec ce système. Voilà ce que je voulais rajouter par rapport aux éléments qui ont été dit. Voilà mes chers collègues. Alors là, nous devons voter bien entendu. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Une voix contre à ma gauche. Pour. Très bien, merci l'unanimité moins une voix.

Territoire communautaire - Choix du mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement

Le conseil décide :

- de maintenir les périmètres techniques et géographiques actuels,
- d'approuver le principe d'exploitation du service public d'eau potable par un contrat de régie intéressée avec la création d'une société dédiée pour une durée de neuf ans
- d'approuver le principe d'exploitation du service public d'assainissement collectif par un contrat de régie intéressée avec la création d'une société dédiée pour une durée de neuf ans
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des procédures relatives aux modes de gestion retenus et notamment négocier librement les offres présentées.

Observations : Adoption à la majorité.

VII - PROXIMITE

1. Montceau-les-Mines - Dénomination d'un espace public - Convention de gestion de services - Autorisation de signature

M. le Président. - Alors nous passons maintenant aux sujets de proximité avec une convention de gestion de services. C'est une autorisation en fait entre la Communauté Urbaine et la ville de Montceau, puisque la ville de Montceau nous a sollicité pour rendre hommage à un ancien président de la République, en l'occurrence Valéry Giscard d'Estaing, en renommant un espace public qui est situé à proximité de la Maison de l'administration et des ateliers du jour. Cet endroit, ce foncier, appartient à la Communauté Urbaine donc logiquement c'est la Communauté Urbaine qui doit nommer les espaces. Donc il nous a semblé que c'était plutôt bien parce que nous en avons la possibilité légalement et bien de faire une convention pour que ce soit la ville de Montceau qui donne le nom de cet espace sur cet endroit-là. De cette manière, la commune sera autorisée à procéder à la dénomination de cet espace, mais il est toutefois précisé qu'elle sera réputée « agir pour le compte de la Communauté Urbaine ». Voilà, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je mets aux voix ? Oui, Madame Marie-Claude JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui, merci pour cet accord. Tout simplement, c'est une demande qui était faite par la Fondation Valéry Giscard d'Estaing par Louis Giscard d'Estaing qui est le maire de Chamalières et c'est une demande qu'il a faite, qu'il nous a faite. Et nous allons inaugurer cet espace - j'en profite pour le dire à tout le monde - ce sera je crois le 12 mai - pendant le week-end de l'Ascension. Voilà à midi. Evidemment tout le monde est convié, ça correspond une date à la venue de VGE je crois lors des élections.

M. le Président. - C'est vrai qu'il est venu à Montceau.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui, et puis l'ancien maire de Montceau a été son ministre de la qualité de la vie et enfin toute une histoire. Voilà donc, c'est une dénomination normale, symbolique et normale.

M. le Président. - Le Premier ministre de l'environnement, on pourrait dire ça comme ça.

Mme Marie-Claude JARROT. - Qualité de la vie.

M. le Président. - C'est très bien, merci, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Montceau-les-Mines - Dénomination d'un espace public - Convention de gestion de services - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la commune de Montceau-Les-Mines afin que cette dernière puisse procéder à la dénomination d'un espace public appartenant à la Communauté Urbaine;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de gestion ;*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- Attribution au fonds de concours entretien des chemins ruraux. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Oui monsieur le Président. Mesdames, messieurs, chers collègues, nous sommes amenés une nouvelle fois à évoquer l'attribution des fonds de concours entretiens des chemins ruraux. Donc il vous est proposé d'approuver le versement de fonds de concours donc dans le chapitre investissement à la commune de Génelard. Donc il vous est demandé d'approuver le versement des fonds de concours tels que présentés dans le rapport ci-dessus et d'appliquer les sommes sur le budget correspondant. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de paroles ? oui Jean-François.

M. Jean-François JAUNET.- Comme je suis concerné, je remercie la Communauté pour ce fonds de concours parce qu'effectivement, comme bon nombre de mes collègues maires de territoires plutôt ruraux, on a des linéaires de chemins qui sont extrêmement importants et quand on fait des entretiens, enfin des réfections assez lourdes sur plusieurs kilomètres, ça peut assez vite chiffrer. Donc merci à la Communauté pour nous accompagner sur ce sujet.

M. le Président.- Merci, c'est bien de temps en temps de le faire. Alors je mets aux voix. Des personnes qui sont, enfin qui ne veulent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté à l'unanimité.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;*
- *D'imputer les sommes sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Travaux d'entretien des voiries et aménagement de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord - Lot 2 Secteur Sud - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en appel d'offres ouvert

M. le Président.- Et enfin dernier sujet, il s'agit là de l'entretien et des aménagements de proximité avec une autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Unanimité. Nous arrivons au terme de ce Conseil, un grand merci pour ces échanges et je vous souhaite une bonne soirée.

Travaux d'entretien des voiries et aménagement de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord - Lot 2 Secteur Sud - Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande passés en appel d'offres ouvert

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer les 2 accords-cadres à bons de commande avec maximum de 5 000 000 d'€ HT chacun, par période d'exécution, pour les travaux d'entretien des voiries et aménagements de proximité de la CUCM - Lot 1 secteur Nord – Lot 2 secteur Sud – avec la société COLAS France domiciliée Rue du Bois Clair BP 90 71300 MONTCEAU CEDEX.*
- *D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.*

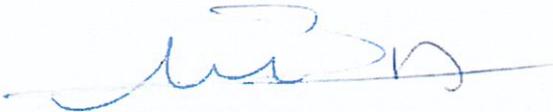
Observations : Adoption à l'unanimité.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25)

David MARTI

Président



Enio SALCE

Secrétaire de Séance

